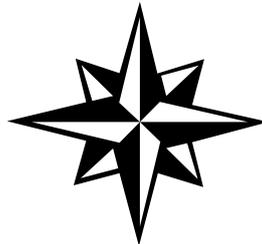


# LES SUDS AUJOURD'HUI II

## SUDS II

Édition 2010



Date de clôture de l'appel à projets  
**03/03/2010 à 13h00**

Adresse de publication de l'appel à projets  
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAP-279-Suds.html>

La mise en œuvre de l'appel à projets est réalisée par l'ENS-LSH, qui a été mandaté par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers d'aide.

### **MOTS-CLES**

Sciences historiques, sciences anthropologiques, sociologie, sciences juridiques, sciences politiques, sciences de l'économie et de la gestion, géographie, sciences du langage, philosophie, histoire et philosophie des sciences, littératures, théories et histoires des arts

## DATES IMPORTANTES

### CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

Les projets proposés doivent être soumis sur le site internet de l'ANR  
impérativement avant la clôture de l'appel à projets :

**LE 03/03/2010 A 13H00 (HEURE DE PARIS)**

(voir § 5 « Modalités de soumission »)

### DOCUMENT DE SOUMISSION PAPIER

Une version imprimée du document de soumission signée de tous les partenaires devra  
être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard :

le 06/04/2010 à 24h00 le cachet de la poste faisant foi,

à l'adresse postale :

Programme ANR « Les Suds Aujourd'hui II »

ENS-LSH

15 Parvis René Descartes – BP 7000

69342 Lyon cedex 07

## CONTACTS

### CORRESPONDANT(S) DANS L'UNITÉ SUPPORT DE L'ANR

#### Questions techniques et scientifiques

M. Jean-Claude Rabier

Tél : 01.78.09.80.82

Mél : jean-claude.rabier@agencerecherche.fr

#### Questions administratives et financières

Mme Marguerite Kauss

Tél : 04.37.37.63.65

Mél : suds2009-anr@ens-lsh.fr

### RESPONSABLE DE PROGRAMME ANR

M. Jean-Claude Rabier

**Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le  
règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR  
avant de déposer un projet de recherche.**

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	<b>4</b>
1.1. Contexte .....	4
1.2. Objectifs de l'appel à projets .....	5
<b>2. AXES THEMATIQUES</b> .....	<b>5</b>
2.1. Axe thématique 1 : Dynamiques démographiques et devenir des sociétés dans les pays du Sud. ....	6
2.2. Axe thématique 2 : La crise du capitalisme financier mondial et sa « contagion » aux « Suds » .....	7
2.3. Axe thématique 3 : Relations internationales, conflits (armés ou pas). ....	7
2.4. Axe thématique 4 : Catastrophes, risques, vulnérabilités. ....	8
2.5. Axe thématique 5 : Les interactions à l'œuvre dans la production de l'insécurité alimentaire mondiale. ....	9
2.6. Axe thématique 6 : Langages, langues et productions textuelles. ....	10
2.7. Rappel : Texte de l'AAP 2007 : « Les Suds Aujourd'hui I » .....	10
<b>3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES</b> .....	<b>46</b>
3.1. Critères de recevabilité.....	47
3.2. Critères d'éligibilité .....	47
3.3. Critères d'évaluation .....	48
3.4. Recommandations importantes .....	49
<b>4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT</b> .....	<b>49</b>
4.1. Financement de l'ANR .....	49
4.2. Accords de consortium .....	51
4.3. Pôles de compétitivité .....	52
4.4. Autres dispositions .....	53
<b>5. MODALITES DE SOUMISSION</b> .....	<b>53</b>
5.1. Contenu du dossier de soumission .....	53
5.2. Procédure de soumission .....	54
5.3. Conseils pour la soumission .....	55
<b>6. ANNEXE</b> .....	<b>56</b>
6.1. Définitions relatives aux différentes catégories de recherche.....	56
6.2. Définitions relatives à l'organisation des projets.....	57
6.3. Définitions relatives aux structures .....	57
6.4. Autres définitions .....	58

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

### 1.1. CONTEXTE

En 2007, l'Agence Nationale de la Recherche a lancé un appel à projets (AAP) intitulé « *Les Suds, aujourd'hui* ». Elle propose à nouveau, au titre de sa programmation 2010, cet AAP, lancé par l'Agence seule, sans association avec un partenaire comme ce fut le cas en 2007. Le titre en est conservé. Le texte de l'appel de 2007 demeure la référence et ses objectifs généraux sont aussi ceux de l'AAP 2010.

Il convient cependant d'insister sur deux points.

- **Le contexte a changé** : la crise du capitalisme financier mondial génère des effets majeurs sur les économies et les sociétés des pays des Suds dans la grande variété de leurs situations, principalement parce que celles-ci étaient déjà mondialisées avant que la crise n'éclate. Cette crise est donc la première véritablement mondiale ; elle est aussi globale : monétaire, financière, politique, économique, sociale, environnementale. Mais si les manifestations de la crise peuvent revêtir des formes semblables, ses effets sont profondément différents selon les configurations, tant les formes de résilience diffèrent selon les dynamiques endogènes et les modes d'intégration à l'économie mondiale. Une série de questionnements mérite donc d'être repensée à l'aune de cette crise – et pas seulement ceux qui se situent dans le champ de l'économie –, de même que celle-ci invite à poursuivre la remise en question des paradigmes qui ont fondé l'analyse, au cours des vingt dernières années, des relations Nord(s)-Sud(s).
- Sur un autre plan – **celui des attentes relatives au contenu des propositions et des caractéristiques des porteurs de projet** –, l'Agence Nationale de la Recherche souhaiterait, tout en maintenant son attachement à ce que les porteurs de projets mettent en place des collaborations diversifiées avec des équipes françaises, des autres pays du Nord et des « Suds », que dans le cadre du présent appel à projets soient présentées des propositions relativement ciblées – ce qui n'interdit pas une démarche comparative –, novatrices quant à leurs problématiques et méthodologies, et dont les montages institutionnels soient relativement légers pour rendre plus efficace la coordination scientifique. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux projets émanant de jeunes chercheurs. Pour autant, toutes les propositions qui auront été considérées comme recevables, qu'elles soient établies sur des questionnements généraux ou thématiques, qu'elles comportent ou non une dimension comparative et que leur porteur soit ou non jeune chercheur, seront examinées selon les règles habituelles de l'ANR<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les porteurs de projet retenus en 2007, comme les responsables des équipes partenaires de ces projets, ne peuvent soumissionner à nouveau. Suds II est un appel à « nouveaux projets ». Cette restriction ne s'applique qu'aux seuls porteurs et responsables d'équipes partenaires des projets retenus et non aux membres de ces équipes.

## 1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Le périmètre des « Suds » est celui défini dans l'AAP 2007, élargi aux territoires de souveraineté française en outre-mer [DOM/ROM (Départements/Régions d'Outre-Mer) et COM (collectivités d'Outre-Mer, soit les anciens TOM – Territoires d'Outre-Mer – et les autres collectivités territoriales ultra-marines, quel que soit leur statut).

La **dimension temporelle** (« aujourd'hui ») est également la même.

Enfin, les **aspects relationnels**, aussi bien entre les « Nords » et les « Suds » qu'entre les différentes entités spatiales constitutives des « Suds » conservent la même importance que celle qui avait été signalée dans l'AAP 2007.

La volonté exprimée en 2007 par l'Agence Nationale de la Recherche de favoriser la **diversification** disciplinaire et thématique sur les pays des « Suds » demeure un objectif de première importance, en particulier en ce qui concerne les champs artistiques, littéraires, démographiques et des sciences de l'information et de la communication.

L'intérêt affiché en faveur des **regards croisés** des différentes disciplines sur un même objet ou un même terrain est réitéré, de même qu'est réaffirmé l'intérêt accordé aux **analyses comparées**. Toutefois, il est rappelé que ni la pluridisciplinarité, ni l'analyse comparative ne sont des conditions impératives de sélection des propositions.

Les projets de recherche impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation de corpus et de base de données portant sur des thématiques relevant de l'appel à projets sont éligibles<sup>2</sup>.

## 2. AXES THEMATIQUES

L'appel à projets « *Les Suds, aujourd'hui* » lancé en 2007 identifiait 5 axes thématiques subdivisés en un nombre variable de sous-axes. Il précisait que ces axes et sous-axes n'étaient rien d'autre que des **suggestions** adressées aux porteurs de projets, qui n'avaient aucune obligation d'inscrire leurs réponses dans leurs limites strictes (ils pouvaient les situer au croisement de plusieurs axes ou sous-axes) et qui pouvaient aussi s'en affranchir totalement s'ils le souhaitaient, pourvu que leurs propositions correspondent bien aux délimitations spatiales et temporelles des « Suds, aujourd'hui ».

On trouvera en annexe du présent appel à projets le texte complet de l'AAP 2007 auquel on se référera.

**Le présent appel à projets (2010) reprend la totalité de ces orientations et invite, comme le précédent, à formuler des questionnements tant généraux que thématiques sur les « Suds »**

---

<sup>2</sup> Les projets de recherche, impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation de corpus, devront veiller : à développer une véritable recherche autour des corpus mis à disposition ; à préciser le contenu des documents et justifier les choix opérés sur le plan qualitatif et quantitatif, en indiquant les méthodes mises en œuvre pour réaliser une analyse critique des sources et assurer leur représentativité ; à spécifier les conditions de mise à disposition des ressources produites auprès de la communauté scientifique et de pérennisation de leur archivage.

pris dans leur globalité ou à l'échelle de l'un quelconque de leurs sous-ensembles, mais aussi dans leurs rapports aux « Nords » et dans les relations entre eux, dans la période actuelle. **Il identifie quelques thématiques particulières** qui, bien que figurant déjà dans le précédent AAP, voudraient inciter certains futurs porteurs de projets à y inscrire leurs propositions, en totalité ou en partie.

**Ces thématiques particulières** sont les suivantes :

### **2.1. AXE THEMATIQUE 1 : DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DEVENIR DES SOCIETES DANS LES PAYS DU SUD.**

Les pays des « Suds » connaissent depuis plus d'un demi-siècle deux processus majeurs, la transition démographique et la mondialisation. Ces processus se réalisent selon des temporalités et des intensités différentes d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre et d'une population à l'autre. Les dynamiques démographiques différenciées qui en résultent, la diversité de leurs incidences, ont des effets structurels et de répartition de la population sur le temps long de plusieurs générations.

On s'intéressera aux dynamiques de peuplement tant des milieux ruraux que des milieux urbains (dont les définitions relatives peuvent être discutées) : recomposition des populations actives, des systèmes productifs et de l'usage des ressources; déshérence ou abandon des territoires de la production alimentaire ; compétition sur les terres d'un nombre croissant d'acteurs. La mobilité, sous toutes ses formes, contribue toujours à construire les villes : les mobilités résidentielles, les migrations de transit, les déplacements quotidiens constituent des systèmes complexes qui participent de l'étalement urbain, de l'installation des hommes dans des zones fragiles, de la consommation intensive et non contrôlée des ressources. Les freins à la mobilité génèrent de la pauvreté et tendent à reléguer les plus pauvres dans les zones périphériques. Dans cette perspective l'appel à projets invite à s'intéresser aux tensions sur les ressources, à la vulnérabilité des populations et à la restructuration des territoires.

Les études telles qu'elles étaient attendues dans l'AAP 1 sont à poursuivre en ce qui concerne les conséquences sociétales de l'ensemble des changements démographiques. En particulier, il est souhaité que les chercheurs documentent la façon dont les changements de comportements sociaux, sanitaires et familiaux soutiennent les transitions démographiques. Par ailleurs, les différentes phases de la transition exercent des effets économiques et sociaux profondément différents. Si ceux qui sont liés au rajeunissement de la pyramide des âges sont relativement bien connus, ceux résultant du vieillissement le sont beaucoup moins. Le processus est encore insuffisamment analysé, de même que la façon dont chaque pays gère les changements de sa structure par âge. Les recherches à conduire dans le domaine macro-économique et sociétal des transferts intergénérationnels devraient innover dans les pays des « Suds », afin de dépasser l'approche dualiste confinée entre redistribution collective et solidarité familiale. Au-delà de la dimension proprement démographique, les chercheurs sont invités à étudier l'évolution de la situation économique et sociale des personnes âgées et

de leur prise en charge, en accordant une attention particulière à la condition des femmes. Il conviendrait ainsi de mieux connaître comment les « générations de la transition » assument à la fois la génération de leurs parents survivants et celle de leurs enfants scolarisés. Des travaux pourraient également être conduits sur les nouveaux « arrangements » intergénérationnels (en particulier avec la question de la transmission des patrimoines), de plus ou moins court terme, qui s'opèrent au sein des familles.

## **2.2. AXE THEMATIQUE 2 : LA CRISE DU CAPITALISME FINANCIER MONDIAL ET SA « CONTAGION » AUX « SUDS ».**

Le contexte mondial des vingt dernières années remet en question les paradigmes qui ont fondé les relations Nord(s)-Sud(s). Les cadres théoriques des analyses de la dépendance doivent être réexaminés à la lumière du nouveau rôle des pays émergents, du déplacement du centre de gravité du capitalisme mondial vers l'Asie du sud et de l'est, de l'apparition de nouveaux centres moteurs. Ces évolutions doivent être étudiées de même que les transformations qui, dans le contexte de la crise mondiale, affectent les évolutions engagées avant elle. Dans ce contexte, toutes les économies sont touchées par le canal financier et subissent par contagion les effets de la récession des pays industrialisés. Les formes de résilience diffèrent selon les dynamiques endogènes et les modes d'intégration à l'économie mondiale et doivent être appréciées en fonction des facteurs démographiques, environnementaux, technologiques et politiques et pas seulement économiques et financiers. Au-delà de ces dimensions, la crise modifie les rapports de force entre les puissances. Elle oblige à reconsidérer l'architecture des institutions internationales et les modes de régulation du capitalisme mondial. La question peut alors être celle de la place des économies émergentes et plus généralement des Suds dans les configurations politiques et militaires mondialisées.

## **2.3. AXE THEMATIQUE 3 : RELATIONS INTERNATIONALES, CONFLITS (ARMES OU PAS).**

Le présent appel à projets suggère ici deux champs de recherche possibles.

### ➤ Déplacement du centre de gravité mondial et relations « Suds »-« Suds »

La question de la construction des positions des pays des « Suds » dans les relations et négociations internationales a déjà été énoncée dans l'AAP de 2007, mais elle appelle de nouvelles réponses tant la crise financière et économique mondiale en a confirmé l'importance et a modifié les rapports de force. Le déplacement en cours du centre de gravité mondial s'accompagne d'une intensification et d'une diversification des relations « Suds »-« Suds », qui tendent à acquérir une nouvelle centralité. Or, ces dynamiques « Suds »-« Sud » sont moins systématiquement étudiées – même si les progrès ont été notables au cours de ces dernières années – trop souvent « périphérisées » dans les constructions théoriques. Pourtant, cette thématique peut se décliner sur de multiples terrains, sous des angles et à des échelles d'élaboration très variables.

➤ Rapports entre conflits et accès aux ressources (naturelles).

La question des rapports entre l'accès des différentes catégories de la population aux ressources foncières et naturelles et les violences qui affectent de nombreuses régions du monde en développement est clairement reconnue comme stratégique pour la gouvernance du développement durable. Les conflits sur les droits d'accès aux ressources et sur leurs usages apparaissent intimement associés à des remises en cause ou des revendications portant sur les processus d'inclusion et d'exclusion économiques et sociales. Les multiples registres d'enclassement social, politique et identitaire de l'accès aux ressources peuvent ainsi susciter l'enchaînement des tensions à différentes échelles et aboutir à des guerres civiles.

Les recherches qui sont appelées à rendre compte de ces processus complexes pourront mobiliser aussi bien des méthodes compréhensives nécessitant un terrain intensif que des approches quantitatives ou formalisées et porter sur les milieux tant ruraux qu'urbains. Les ressources naturelles considérées (eau, foncier, ressources génétiques, forestières, minières, halieutiques, etc.), ainsi que les régimes de propriété qui les caractérisent devront être replacés dans la trajectoire historique de leur construction sociale. Les conflits considérés pourront être envisagés au regard de leurs rapports avec les formes d'accès, de transfert et d'usage de ces ressources. Ils pourront également être analysés en référence à des échelles sociales et des catégories d'acteurs multiples : famille, structures de parenté, rapports de genre et de génération, de l'organisation intra- et intercommunautaire, ou des champs sociopolitiques régionaux et nationaux dans le contexte de globalisation. Les travaux pourront enfin s'attacher à la question des institutions intervenant dans la régulation de l'accès aux droits et dans celle des conflits, ainsi qu'au jeu des politiques étatiques et publiques dans la dynamique de ces institutions.

#### **2.4. AXE THEMATIQUE 4 : CATASTROPHES, RISQUES, VULNERABILITES.**

Le nombre des catastrophes – naturelles, technologiques – ne cesse d'augmenter. Les travaux en sciences sociales ont permis de mettre en lumière l'importance de la vulnérabilité pour étudier les situations à risques ou les catastrophes. Elle permet de réintroduire une dimension sociale dans l'étude de phénomènes naturels ou technologiques. L'approche en termes de vulnérabilité autorise à orienter les recherches vers les diverses manières qu'avaient les sociétés d'affronter les catastrophes et vers les conditions sociales, politiques, économiques et culturelles qui contribuaient à produire les désastres ou les situations dangereuses.

Si les facteurs de vulnérabilité sont indissociables de la question du développement, il conviendrait de rendre compte de la façon dont les désastres « naturels » voient leurs effets aggravés ou limités par des facteurs sociaux, économiques et politiques.

La vulnérabilité des Suds est aussi celle des risques sanitaires, dimension devenue mondiale. Nombre de maladies sévissant en zone tropicale concernent de fait ou potentiellement les pays du Nord ; d'autres sont spécifiques et conservent une importance considérable en santé publique. Risque sanitaire et socio-économique des endémies infectieuses, carence des services de santé, diversité des comportements socioculturels à l'égard de la maladie et des soins, sont marqués à la fois par les transformations démographiques, par l'urbanisation, par

la mobilité et ont des effets en retour sur les conditions de la vie sociale et économique. Ces questions peuvent être pensées en elles-mêmes comme en comparaison avec les préoccupations sanitaires et de santé publique des pays du Nord.

Dans les « Suds », il est par ailleurs nécessaire de penser la question des risques en l'articulant à celle de la justice environnementale. Il s'agit dès lors de réfléchir à la mise en lien des inégalités sociales et des questions environnementales. Devraient être engagés de nouveaux travaux qui s'attacheraient à identifier et à expliquer les corrélations existant entre les inégalités sociales et les différences d'exposition aux risques environnementaux. Il conviendrait enfin de pouvoir préciser les recouvrements entre inégalités sociales, spatiales et environnementales, et leurs interactions.

Les questions posées aux « Suds » par les dynamiques de développement, notamment en termes de politiques agricoles et de politiques environnementales, invitent à traiter ces sujets en prenant en compte le temps long.

## **2.5. AXE THEMATIQUE 5 : LES INTERACTIONS A L'ŒUVRE DANS LA PRODUCTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE.**

La genèse de l'insécurité alimentaire est plus liée à des interactions qu'à des phénomènes segmentés et indépendants. Le monde connaît une forte insuffisance alimentaire en valeur absolue. On est fondé à s'interroger sur les raisons de la permanence de la sous-alimentation, alors que l'enrichissement de la planète a été considérable et que le déclenchement de la transition démographique est intervenu dans la plupart des pays des « Suds » à forte fécondité. Le rapport entre l'insécurité alimentaire, la croissance démographique et les ressources naturelles reste à documenter. Les autres facteurs d'insécurité alimentaire (crises climatiques, écologiques, économiques) conjuguent leurs effets aux précédents et mettent en danger la reproduction des ressources : les recherches peuvent concerner la vulnérabilité des structures de production, par exemple celle de la petite exploitation paysanne ou des entreprises informelles. D'une façon générale, comment se pose aujourd'hui la question de l'accès à la terre et comment évoluent les territoires de la petite agriculture paysanne? Quels sont les effets de l'intégration au marché des économies familiales agricoles des pays les moins avancés? Il serait par ailleurs d'une grande importance d'analyser finement le processus d'urbanisation en tant qu'il contribue à l'insécurité alimentaire ; et en contrepoint de s'interroger sur la construction de nouvelles ruralités.

D'autres questions se posent avec une insistance particulière, auxquelles l'appel à projets souhaiterait susciter des réponses :

- L'insuffisance de l'aide publique au développement rural des pays en transition agricole contribue-t-elle à la pérennisation de l'aide alimentaire ?
- La concurrence agricole internationale est-elle un facteur inducteur de dépendance alimentaire ?
- La concurrence agricole internationale ne conduit-elle pas à différer l'autosuffisance des populations et leur primo développement ?

## 2.6. AXE THEMATIQUE 6 : LANGAGES, LANGUES ET PRODUCTIONS TEXTUELLES.

L'expression, très générale, de « langages des Suds » permet d'ouvrir le champ à des investigations dans différents domaines qui recourent, les différentes orientations de recherche de l'AAP 2007. De nombreux changements sont à l'œuvre dans les lexiques, dans les thèmes littéraires, dans les textes au sein desquels les sociétés des « Suds » expriment leur expérience et leur pensée.

L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur ces sociétés est considérable. Les « nouvelles formes du travail » se voient également associer de nouveaux « langages » et des productions textuelles en évolution. De même, des projets peuvent porter sur les « identités, locales et nationales », nouvelles ou « réinventées », et, notamment, mais de manière non exclusive, sur les « identités linguistiques » et « religieuses ».

Les productions textuelles et les lexiques qui leur sont associés pourront également faire l'objet d'analyses spécifiques dans une perspective interdisciplinaire d'analyse sociale et des représentations.

Ces analyses peuvent être élargies aux questions de la mémoire et des patrimoines : fabrication des objets de mémoire, processus conduisant à leur valorisation collective et à leur conservation, intégration dans un ensemble culturel, sont des questions que posent, pour les Suds, les « fabrications » identitaires collectives.

## 2.7. RAPPEL : TEXTE DE L'AAP 2007 : « LES SUDS AUJOURD'HUI I »

### Les Suds, aujourd'hui PROGRAMME EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Édition 2007

#### 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'Agence Nationale de la Recherche, en association avec l'Agence confiée à l'IRD et ses partenaires (CIRAD, CNRS, CPU, INSERM, Pasteur) lance un appel à projets (AAP) « Les Suds, aujourd'hui ». Cette association a pour but de permettre un co-financement et une facilitation de la participation des équipes et laboratoires partenaires des "Suds". La connaissance réciproque des sociétés et des conflits qui les traversent, du contexte juridique, des institutions politiques, des représentations telles qu'elles existent à un moment donné et de la manière dont elles se construisent, ainsi qu'une meilleure évaluation de leurs caractéristiques (sociales, économiques, démographiques, culturelles, religieuses, familiales, militaires, etc.) et des évolutions parfois brutales qui sont les leurs, constituent un enjeu permanent de la recherche en sciences humaines et sociales.

En mettant l'accent sur « *Les Suds, aujourd'hui* », l'appel à projets voudrait affirmer l'importance qu'une meilleure connaissance de ces sociétés représente tant pour ces sociétés elles-mêmes que pour celles des « Nordes ». Tout d'abord, la pensée de la transformation

sociale s'enrichit de l'étude et d'une meilleure compréhension de l'ensemble des sociétés. S'il convient en effet de formuler des questionnements de sciences sociales, en utilisant des méthodes et à partir des théories et concepts « à vocation universelle » propres aux disciplines qui composent celles-ci, pour les appliquer à des cadres territoriaux spécifiques, il s'agit aussi de poser de « nouvelles questions » à ces disciplines en leur proposant des grilles de lecture produites à partir de ces terrains, en les libérant d'une perception culturaliste qui tend à les considérer comme ahistoriques, liées à un certain contexte culturel. Ensuite, les apports attendus des réponses à l'appel à projets intéressent non seulement les chercheurs, mais aussi, particulièrement à l'heure de la globalisation de la production et des échanges, l'ensemble des acteurs sociaux (individus, associations et ONG, entreprises et agents économiques, acteurs institutionnels nationaux et internationaux, etc.). Enfin, les porteurs de projets sont invités à mettre en place des collaborations amples, équilibrées et autant que possible diversifiées avec des équipes et des chercheurs des « Suds », mais aussi, éventuellement, avec des partenaires engagés dans l'action, l'appel à projets souhaitant favoriser l'association d'un regard externe, par nature objectivant – qu'il soit le fait de chercheurs nationaux ou étrangers –, et d'un regard interne, au statut plus impliqué. Pour atteindre ces objectifs, l'appel à projets « *Les Suds, aujourd'hui* » invite à formuler des questionnements tant généraux que thématiques sur les « Suds » pris dans leur globalité ou à l'échelle de l'un quelconque de leurs sous-ensembles, mais aussi dans leurs rapports aux « Nord(s) » et dans les relations entre eux, dans la période actuelle.

## 1.0 Attendus scientifiques

### Les Suds

Parce que la plupart des pays développés et anciennement industrialisés se trouvent dans l'hémisphère Nord, le terme « *Sud* » a commencé à être utilisé dans le courant des années 1970, principalement dans le vocabulaire diplomatique et dans les médias, par exemple pour désigner les relations ou les rapports Nord-Sud. Il s'est ainsi progressivement substitué à ceux de Tiers-Monde, de Pays sous-développés ou de Pays en voie de développement (P.V.D.), au fur et à mesure que l'idée d'une planification linéaire du développement s'est affaiblie et dès lors que le « tiersmondisme » n'est plus revendiqué par aucun des Etats de la planète. Mais, parce qu'il recouvre un ensemble de pays, de sociétés, d'économies extrêmement hétérogènes – N.P.I. : Nouveaux Pays Industriels ; Pays émergents ; P.M.A. : Pays les Moins Avancés -, il lui a été souvent substitué le vocable « *Les Suds* », censé mieux à même de rendre compte de cette diversité dans la mesure où il renvoie au processus de différenciation entre des régions et des sous-régions qu'on pensait capables d'emprunter des trajectoires certes spécifiques, mais convergeant vers le développement industriel. Cette métaphore géographique et géopolitique, qu'elle soit employée au singulier ou au pluriel, est certes loin de faire l'unanimité de la communauté scientifique.

Toutefois, les dynamiques sociales et politiques des pays qui composent cette partie du monde peuvent être considérées comme partiellement autonomes vis-à-vis des déterminations engendrées par le projet du développement économique, conduisant ainsi à relativiser considérablement leur assignation à la catégorie des pays en voie de développement pour ne pas dire encore sous-développés. En bref, appréhender « *Les Suds* », ce n'est pas seulement se confronter à la problématique du développement, mais c'est

prendre en considération la nouvelle géographie politique et économique qui bouleverse les représentations traditionnelles que les « Nords » se font des « Suds » - du moins de certains pays qui les composeraient encore – et fait en sorte que les pays émergents sont en voie de ne plus constituer une périphérie pour devenir les moteurs de la croissance mondiale. C'est tenter de penser la diversité dans un monde agrégé...

Ces considérations font en sorte que l'intitulé de l'appel d'offres ne préjuge pas de la pertinence de la notion « *Les Suds* », où les inclusions et exclusions sont en partie arbitraires, même si elles traduisent des mouvements historiques différenciés. En conséquence, et pour le présent appel d'offres, « *Les Suds* » excluent du champ géographique l'Europe (y compris Europe centrale, orientale et balkanique), la Russie dans ses frontières actuelles, les États-Unis d'Amérique et le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les États issus de l'effondrement de l'empire soviétique en Asie centrale et dans le Caucase y sont par contre inclus.

#### « Les Suds, aujourd'hui ».

« *Aujourd'hui* » veut signifier que l'on cherchera à rendre compte et à expliquer les caractéristiques actuelles, dans tous les domaines (politiques, économiques, sociaux, culturels, territoriaux, échanges, rapports au monde, représentations, etc.), des « *Suds* ». On privilégiera tout particulièrement l'**analyse des dynamiques**, des mutations, changements, adaptations, résistances, etc. On s'intéressera donc à tous les processus de transformation qui, portés par des acteurs très diversifiés et aux stratégies complexes, affectent, **à toutes les échelles et dans tous ces domaines**, des « *Suds* » pris entre contraintes, impératifs, impositions de tous ordres, plus ou moins acceptés et internalisés, et mouvements propres aux sociétés et économies concernées. Les approches diachroniques en termes de mutations/fractures/continuités ont donc toute leur place, dans la mesure où elles fournissent des clés pour expliquer le présent et permettre le renouvellement des schèmes explicatifs des sociétés constitutives des « *Suds* ». Sont donc concernées, entre autres, les questions d'héritage d'un passé plus ou moins lointain, de mémoires, de construction des identités, de métissage et d'hybridation, de perceptions du passé construites à partir du présent, de représentations croisées (des « *Nords* » sur les « *Suds* » et des « *Suds* » vers les « *Nords* ») ainsi que la question de la dimension idéologique de ces représentations.

#### « Les Suds » dans le monde

Les « *Suds* » ne sont dénommés tels que parce que les autres pays de la planète se sont désignés comme constituant les « *Nords* ». Pour banal qu'il soit, ce constat n'en implique pas moins l'existence de relations multiples, d'interactions complexes, d'imbrications plus ou moins fortes entre ces deux ensembles, les différents États qui les composent, les acteurs de tous ordres qui y agissent, ainsi qu'entre leurs ressortissants. Ces interactions se situent à toutes les échelles, depuis la scène mondiale jusqu'aux territoires les plus restreints, villages ou quartiers urbains, en passant par tous les niveaux intermédiaires. Elles s'établissent en s'appuyant sur des réseaux de natures diverses : réseaux des firmes transnationales, réseaux d'échanges de marchandises, réseaux financiers, d'infrastructures, de communication, réseaux migratoires, etc. Les porteurs de projets peuvent s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces champs, s'intéresser à l'un ou l'autre de ces réseaux, privilégier l'une ou l'autre des échelles,

ou plusieurs d'entre eux ou elles. Ils peuvent investir les « terrains » des « Nord(s) », leurs économies, leurs sociétés, leurs États, dès lors que cet investissement contribue directement à l'explication de phénomènes qui intéressent les « Suds »<sup>3</sup>Pour autant, les relations entre les « Nord(s) » et les « Suds », et vice-versa, sont loin d'épuiser le sujet des « Suds » dans le monde. Les relations entre les différents pays qui composent les « Suds » demeurent un sujet peu abordé par la recherche française en sciences humaines et sociales. Ces relations « Suds »-« Suds » comportent de multiples dimensions : économiques (avec la création de zones de libre-échange entre pays des « Suds », l'émergence de firmes transnationales dans ces pays), humaines et sociales (migrations), culturelles, politiques (conflits et guerres), etc. On attend des porteurs de projets qu'ils accordent à ces relations entre pays des « Suds » l'attention qu'elles méritent.

## 1.2 Objectifs

L'appel à projets « *Les Suds, aujourd'hui* » veut favoriser la **diversification disciplinaire et thématique** sur les pays qui composent cette partie du monde. En effet, la structuration historique (« aires culturelles ») des recherches sur les terrains correspondant aux « Suds », les apprentissages linguistiques longs qu'elles exigent souvent, la demande politique et sociale à laquelle elles ont été et sont encore confrontées, ont dessiné [en France] un paysage scientifique au sein duquel les différentes disciplines occupent une place inégale et où certaines thématiques ont été plus systématiquement étudiées que d'autres. Une diversification disciplinaire et thématique des recherches menées sur ces terrains s'avère donc souhaitable, condition d'un renouvellement de nos connaissances sur ces mondes et d'une plus grande attention portée à certaines de leurs facettes jusqu'à présent occultées. *C'est également la condition pour désenclaver les instruments et résultats d'analyse produits à partir de ces terrains, pour faire circuler les paradigmes des sciences sociales et s'en servir comme des outils universels afin de lire des processus locaux, de chercher leur « conformité » avec les théories générales et de comprendre leurs singularités.*

L'appel à projets sera également attentif aux regards croisés des différentes disciplines sur un même objet ou terrain. Les projets ayant un caractère **pluridisciplinaire** seront privilégiés et ceux intégrant des collaborations avec des équipes étrangères, et plus particulièrement avec celles qui sont situées dans les « Suds », encouragés. L'ANR soutiendra plus particulièrement les projets jugés les plus novateurs, ceux qui sont de nature à faire émerger de nouveaux champs encore à construire, qui renouvellent des approches classiques ou encore ceux qui proposent des méthodes originales. Elle prendra en considération les réponses qui entreprennent une analyse critique des notions, concepts, catégories, méthodes, y compris celles relatives à la dénomination « *Les Suds* ».

<sup>3</sup> A titre d'exemple, les politiques migratoires des pays des « Nord(s) » peuvent – doivent – être étudiées dans certains de leurs aspects, dès lors qu'elles conditionnent les formes de la migration internationale au départ des pays des « Suds » ; les modalités de constitution de la ressource des émigrés dans les « Nord(s) » intéressent, dans la mesure où elles rendent compte de la diversité de celle-ci et de l'ampleur des transferts vers les pays d'origine ; à l'inverse, étudier pour elles-mêmes les formes de la ségrégation des populations immigrées en provenance des pays des « Suds » dans les villes des pays des « Nord(s) » ne répond pas aux attentes de l'appel à projets.

Il vise également à favoriser des projets qui envisagent – sans que cela soit pour autant une condition absolue - des **analyses comparées**, soit au sein d'une même aire géographique ou « culturelle », soit entre deux ou plusieurs ensembles ou sous-ensembles constitutifs des « Suds ». Il est toutefois précisé que, dans ce cas, la comparaison ne doit pas se cantonner au recensement de différences ou de similitudes permettant, au mieux, d'établir des tableaux de convergences ou de divergences structurales. On attend donc des porteurs de projets qu'ils justifient les comparaisons envisagées, qu'ils explicitent les hypothèses qui les fondent et qu'ils précisent la démarche qui devrait être suivie pour que la comparaison produise des résultats susceptibles de rouvrir le champ de l'interprétation, et dont l'intérêt dépasse celui que fournirait une simple juxtaposition des cas. Les comparaisons d'« opportunité » sont donc à éviter. La recherche sur les « Suds » peut aussi être (et elle l'est même souvent) une recherche pour les « Suds ». L'appel à projets accordera donc une place à la **recherche appliquée**. Les politiques et les projets de développement constituent en effet un puissant moteur et un objectif couramment partagé de la recherche sur les « Suds », impliquant les chercheurs dans des relations complexes et contradictoires avec les acteurs publics et/ou privés et les organisations de la société civile. Ces domaines représentent aussi des formes d'expérimentation sociale permettant une démarche hypothético-déductive et pouvant déboucher sur des recommandations, typiques des situations où les chercheurs sont associés à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

## 2. Champ de l'appel à projets et axes thématiques possibles

L'appel à projets « *Les Suds, aujourd'hui* » invite à formuler des questionnements tant généraux que thématiques sur les « Suds » pris dans leur globalité ou à l'échelle de l'un quelconque de leurs sous-ensembles, mais aussi dans leurs rapports aux « Nords » et dans les relations entre eux, dans la période actuelle. Les axes thématiques possibles mais non exclusifs sont déclinés dans les paragraphes ci-après :

### 2.1 Les dynamiques sociales dans les pays des « Suds » : variété des processus, diversité des formes, hétérogénéité des effets

Pendant longtemps, la modernisation des formes sociales, politiques et économiques des sociétés des « Suds », non-occidentales, fut interprétée sur le mode de la déstructuration, voire de la destruction pure et simple, des relations sociales et des systèmes sociétaux autochtones existants. On en attribue les causes à l'imposition forcée de nouvelles productions agricoles et de nouvelles activités économiques, au déplacement en masse de groupes importants de population, à l'essor du commerce international et à la pénétration de l'économie monétaire, etc., dont les fondements remontent au XVI<sup>ème</sup> siècle. On peut au contraire considérer que plusieurs siècles d'économie mondialisante ont permis d'adapter les organisations sociales non capitalistes à certaines caractéristiques simultanément productives et marchandes, extérieures à leur contrôle, dans le temps où l'apparition de nouvelles formes de la reproduction domestique et démographique, de nouvelles catégories de travailleurs et, plus généralement, de nouvelles formes d'organisation du travail, ont permis de réorganiser les sociétés de façon inédite. Les évolutions les plus récentes, celles qui se sont opérées pendant à peu près le dernier demi-siècle et qui se marquent par la libéralisation des économies et la généralisation des échanges et de la production, par le fait que l'Etat-nation

n'est plus le repère global du progrès économique, politique et social, par le succès du libéralisme politique, ont apparemment accru cette hétérogénéité. C'est tout particulièrement le cas des nouveaux phénomènes de mondialisation, qui, bien que se référant à des valeurs revendiquées comme universelles (libéralisme et marché, droits de l'homme, démocratie, etc.), ont des effets différenciés selon qu'ils s'appliquent aux puissances asiatiques émergentes (Chine, Inde ...) ou à l'Afrique subsaharienne, selon que les sociétés concernées appartiennent au « club » des producteurs de pétrole ou non, selon qu'elles s'inscrivent dans le monde de l'islam ou dans celui du christianisme ou encore qu'elles renvoient aux diverses expressions du bouddhisme, selon enfin les modes de gestion du social et du politique dont les modalités renvoient elles-mêmes à des contextes historiques : la colonisation européenne et les manières dont elle s'est achevée, le poids des idéologies socialistes et tiers-mondistes, par exemple. C'est pourquoi améliorer la compréhension de la manière dont les agents individuels (et collectifs) réagissent ou s'adaptent à un environnement changeant, interagissent avec leur entourage immédiat ou leurs univers sociaux de référence, et organisent leur reproduction et la transmission intergénérationnelle de leurs ressources ou de leurs préférences, constitue un enjeu du présent appel à projets.

Multiplés sont les mutations sociales dans les pays des « Suds » que recouvre le terme de mondialisation. L'appel à projets a choisi, sous le couvert du thème 1, d'en privilégier quatre : un alignement des « modèles » de population que l'on regroupe parfois sous l'intitulé de « transition démographique » et qui s'accompagne d'une évolution des structures familiales et de le statut des femmes ; la diffusion des techniques qui constituaient – et constituent encore largement - le fondement des pouvoirs des pays des « Nords », en particulier celles des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec leur impact sociétal et culturel ; les relocalisations économiques qui entraînent le développement du travail salarié à côté des formes informelles du travail qui caractérisaient une partie des pays des « Suds » ; la construction et/ou la réinvention des identités locales ou nationales, en accordant une place particulière à l'effervescence religieuse et aux « réveils » en tout genre (ethnies, tribus, communautés, etc.) qui investissent désormais toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique des pays des « Suds ». D'autres dimensions de ces mutations pourraient être identifiées ; certaines d'entre elles figurent dans les développements consacrés à d'autres thèmes ou constituent en elles-mêmes un thème à part<sup>4</sup>.

### 2.1.1 Les dynamiques démographiques, sociales et culturelles

<sup>4</sup> C'est par exemple le cas des nouveaux modes de territorialisation qui se manifestent principalement à travers une urbanisation massive et rapide et le processus de métropolisation (thème 2 : « *Le développement en questions...* »), ainsi que des faits migratoires (thème 4 : « *Mobilités et migrations des « Suds »* ») ; des revendications convergentes de gestion du politique au niveau local, national et international en référence à des valeurs de démocratie, de droits universels de l'homme, etc. (thème 3 : « *Pouvoirs, institutions, politiques publiques et actions collectives* ») ; de la diffusion de modèles culturels à l'échelle mondiale et de l'évolution des savoirs, ainsi que des expressions culturelles (patrimonialisation, par exemple) (thème 5 : « *Mémoires, identités, représentations, patrimoine* »).

▪ La « transition démographique »

Les sociétés des « *Suds* » sont affectées par des mouvements de long terme associés à la baisse de la fécondité, à l'élévation de l'âge du premier mariage des femmes, au recul de la mortalité, qui se traduisent par un ralentissement plus ou moins sensible de la croissance de la population des pays des « *Suds* ». Ces évolutions conduiraient à un alignement des « modèles » de population des « *Suds* » sur un schéma commun, mais cette hypothèse, tout comme la notion de « transition démographique », pose des problèmes dont débattent les démographes (et des spécialistes d'autres disciplines). On estime néanmoins que ces mouvements, dont les rapports sont plus ou moins étroits avec l'urbanisation, le changement des modes de consommation, les progrès (inégaux) de l'instruction (des jeunes filles tout particulièrement) et de la dispensation des soins, etc., se combinent avec des évolutions économiques variables selon les pays pour modifier en profondeur les structures familiales, les relations intergénérationnelles, ainsi que les perspectives de mobilité économique et sociale des jeunes. Les analyses relatives aux modalités de constitution et au mode de diffusion, au sein des sociétés, de ces nouveaux comportements, démographiques et sociaux, méritent toujours d'être poursuivies. Quant à la lutte contre l'épidémie de Sida, étroitement liée aux représentations et aux pratiques sexuelles, elle constitue un champ de recherche qui, s'il est déjà largement parcouru, peut susciter de nouveaux travaux qui viseraient à les inscrire dans une réflexion plus générale sur les évolutions démographiques, sociales et culturelles dans les sociétés des « *Suds* ».

Sur un plan théorique, il n'existe toujours pas de théorie totalement satisfaisante – et les avancées récentes en ce domaine sont limitées – pour rendre compte des changements de comportement de fécondité, du mariage ou des structures familiales ; les théories sur la santé et la mortalité sont un peu plus assurées, mais elles restent parcellaires, avec une insuffisante prise en compte, par exemple, des multiples facettes de la nutrition. Le besoin existe donc de disposer de pour intégrer les évolutions récentes, comme les épidémies de VIH/Sida, les effets des interventions de l'Etat sur les différents aspects de la reproduction et de la santé, et les interrelations avec les dynamiques économiques, positives ou négatives, et l'environnement.

▪ « Modèles » familiaux et parentaux

La « transition démographique » s'accompagne, mais sans s'y réduire exclusivement, d'une évolution des formes d'organisation de la famille et des règles de gestion de la parenté et de l'alliance de mariage dans les pays des « *Suds* ». Ces changements, souvent radicaux, se traduisent principalement par l'émergence d'un « modèle » de famille nucléaire, voire de ménage de ce type, dans les milieux urbains en particulier ; et de la persistance de formes « traditionnelles » de gestion de la parenté et de la manière de choisir son conjoint.

Plusieurs champs de recherche peuvent être ouverts à ce sujet :

- les problèmes d'ordre juridique qui en découlent, s'agissant des droits particuliers de la famille, dont témoignent par exemple, dans les sociétés se référant à l'islam, les enjeux des réformes du code du statut personnel ;
- la question de l'évolution des rapports de genre (masculin/féminin) dans cette même dimension juridique, mais aussi dans ses implications économiques et politiques ;

- s'agissant du traitement de cette question de genre, les différences entre les « Nords » et les « Suds » se traduisent souvent comme des écarts culturels et idéologiques (port du voile, « mariage forcé », etc.). Le cas de l'islam est exemplaire à cet égard, mais non limitatif. Par ailleurs, on pourra aussi s'interroger, sur le plus court terme, pour savoir si ces changements (flexibilité dans la taille et la composition des ménages, choix de mobilité géographique ou sectorielle, par exemple) constituent des réponses possibles aux chocs subis par les agents en situation de vulnérabilité, par exemple en s'interrogeant pour savoir si la mise en œuvre de nouvelles formes de solidarité permet aux familles de mieux faire face à des situations de pauvreté. On pourra ainsi s'intéresser à la formation et la dissolution des groupes de parenté ou de co-résidence en abordant de manière globale et simultanée des comportements étudiés autrefois séparément (unions, fécondité, migrations, ...) et en analysant les fonctions que ces groupes remplissent en matière de formation du capital humain (apprentissage, constitution de capital social) et de protection des individus. La question de l'hétérogénéisation des situations et des parcours individuels en termes de vulnérabilité alimentaire et d'insécurité nutritionnelle, alors que les conditions de vie peuvent paraître proches, est, elle aussi, susceptible d'alimenter des réponses à l'appel à projets.

- Les mobilités intergénérationnelles

La question des mobilités intergénérationnelles (scolaire, géographique, professionnelle, etc.) et les mécanismes de la reproduction sociale au sein des « Suds » sont encore un domaine de recherche relativement peu exploré, bien qu'en dépende, dans une assez large mesure, la persistance – ou la réduction - des inégalités et de la pauvreté. La question de l'égalité des chances intergénérationnelle, mériterait donc de faire l'objet de recherches plus nombreuses, lesquelles pourraient porter aussi bien sur les aspects méthodologiques (collecte des données et techniques d'analyse) que sur la tentative de démêler les influences respectives des différents types de ressources familiales (éducation, revenu, capital social) et de l'environnement social immédiat pendant l'enfance et l'adolescence, en fonction du sexe et du rang de l'individu dans sa fratrie ; tandis que, du côté des institutions, elles pourraient s'intéresser à mesurer l'impact des règles d'héritage, des systèmes scolaires et des systèmes de redistribution et de transferts sur la fluidité sociale.

### 2.1.2 Nouvelles technologies et « nouvelles » formes de socialité

Le contexte historique et socioculturel de la création des technologies fait que, dans la plupart des cas, celles-ci ont été élaborées dans les pays des « Nords » ; elles sont donc nettement « situées », marquées par l'environnement de leur conception, et matérialisent des idées, des rapports de force, des enjeux de pouvoir et des représentations culturelles spécifiques. Leur utilisation dans les sociétés des pays des « Suds » suscite donc des interrogations légitimes relatives aux modalités de transfert de ces technologies parfois (souvent) considérées comme « occidentales » dans la critique d'un néo-impérialisme technologique (à la fois technique, économique, culturel et linguistique). La question des modèles, des effets annoncés, des effets mesurés, des conflits liés à leur mise en œuvre, de la pluralité des acteurs (grandes firmes, États, organisations internationales, groupes d'intérêt) présente donc un intérêt incontestable pour la recherche.

Mais les pays qui composent les « *Suds* » ne sont pas passifs dans ce transfert : leur consommation est aussi appropriation, innovation. On pourra donc non seulement interroger les politiques d'insertion, mais aussi les modes d'appropriation dans les pays et sociétés des « *Suds* », lesquels s'effectuent selon des conditions d'accès et des contenus particuliers.

À cet effet, on se demandera en premier lieu si les sociétés des « *Suds* » participent à leur création continue (technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, etc.) et, si oui, dans quelle mesure ou sous quelle forme. Quelles stratégies conçoivent et développent les pays « émergents » qui tentent de se positionner dans la concurrence internationale, et à l'initiative de quels acteurs ? Quel rôle pour leurs instituts publics de recherche ou pour les fonds privés ? Quelles relations avec les multinationales qui dominent ces secteurs d'activités, et leurs filiales dans les pays des « *Suds* » ? Dans quelle mesure ce processus d'appropriation-crédation permet-il aux pays des « *Suds* » - ou à certains d'entre eux seulement - de participer à la dynamique de la connaissance ? Dans quelles enceintes internationales les conflits sont-ils portés, sous quelles formes s'expriment-ils, quelles dimensions du droit international mobilisent-ils et quelles (éventuelles) contradictions révèlent-ils (autour, par exemple, de la question de la brevetabilité du vivant ou de la bio piraterie).

En second lieu, on accordera une importance particulière aux effets induits par la réappropriation de ces nouvelles technologies. D'un côté se pose la question de leur opposition/articulation avec les savoirs sociotechniques « traditionnels », des ruptures éventuelles que leur usage introduit, etc. D'un autre côté, on peut analyser comment la réappropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pays des « *Suds* » constitue un facteur majeur de l'évolution des formes de socialité dans ces pays. L'usage du téléphone portable, d'internet, des chaînes satellitaires, des moyens modernes de transmission des flux financiers, etc., a des conséquences tant sur le plan économique (ouverture sur le marché mondial, sans oublier les effets sur le plan des marchés locaux) que social (les rapports entre les genres sont à cet égard exemplaires) ou encore culturel (y compris dans les représentations du monde qu'illustrent les compétitions entre les chaînes satellitaires mondiales, de CNN, Al Jazira, sans oublier les tentatives françaises d'occuper ces mêmes terrains). Quel rôle joue l'urbanisation dans l'affirmation de ces nouvelles formes de socialité, et comment celles-ci s'articulent-elles sur des socialités antérieures, centrées sur des relations parentales, familiales et autres dont il conviendrait d'apprécier l'influence dans cette situation de transition ? En quoi et comment ces nouvelles formes de socialité s'organisent-elles autour des notions nouvelles de l'individualisme (s'opposant ainsi aux formes holistes qu'elles présentaient généralement dans les sociétés des « *Suds* ») et de la communication ? Quels effets exercent-elles, selon quelles modalités, au travers des expressions universalisantes qu'elles revendiquent et par les enjeux économiques, culturels et idéologiques qu'elles impliquent : marché des arts (premiers ou autres), des médias et des spectacles, convoquant le système-monde, bref un spectacle du monde offert aux consommateurs-citoyens qui en reçoivent les images et les textes<sup>5</sup>? Quel

<sup>5</sup> Ce questionnement croise celui qui est plus amplement développé au point 5 : « *Mémoires, identités, représentations, patrimoine* ».

rôle jouent-elles dans la construction des représentations qui sont des leviers puissants pour la sphère politique (légitimation ou délégitimation), religieuse, économique, humanitaire, etc. ?

On pourrait enfin, dans la continuité des questionnements précédents, s'interroger sur les problèmes éthiques, culturels, sociaux, et même économiques que pose la mise en œuvre d'un certain nombre de ces technologies, particulièrement des biotechnologies, dans les sociétés des « Suds » : banques de sperme et d'ovocytes, et même banque de lait – qui pose des problèmes dans les pays musulmans où l'on reconnaît une parenté de lait -, essor de l'échographie (qui permet d'identifier le sexe avant la naissance et est susceptible de condamner un certain nombre de filles avant leur naissance), procréation assistée, etc.

### 2.1.3 Les nouvelles formes du travail

Ce thème et cette notion méritent des recherches spécifiques, même si, depuis déjà plusieurs années, ils ont fait l'objet de nombreux travaux de qualité. Dans les pays des « Suds », ceux-ci se sont focalisés sur trois objets. D'abord des recherches sur la flexibilité et la précarité dans les entreprises « formelles », et sur les formes d'organisation de la production qui leur sont liées (sous-traitance); ensuite des travaux sur le travail « informel », sous toutes ses formes, souvent polarisées sur la question des micro-entreprises et, plus récemment, sur celle de certaines activités de service; enfin, des analyses portant sur la « mondialisation » et ses conséquences : création massive d'établissements industriels dans certains pays, mais, simultanément, fermetures brutales dans d'autres.

Ces trois thématiques semblent pouvoir être développées et renouvelées selon trois orientations principales :

- En ce qui concerne le travail dans les entreprises « formelles », au-delà des questions – qui restent pertinentes – de la précarité, de la flexibilité et du thème de « l'informalisation du formel », quatre questionnements peuvent être formulés :
  - la question de la mobilisation vers le travail : faut-il considérer, comme le présupposent la plupart des recherches sur les délocalisations, la force de travail comme « étant (déjà) là », disponible et peu exigeante, ou bien les mécanismes de mobilisation ne sont-ils en rien spontanés, mais au contraire parfois très violents, qu'ils relèvent des pratiques des firmes, des politiques publiques ou de l'apparente « automaticité » des marchés ?
  - la question du genre au travail ou de la division sexuelle du travail, en partant de l'hypothèse que c'est autour de la question du rapport travail/hors travail que la division sexuelle du travail se reconfigure ;
  - la question de la subjectivité au travail et de la souffrance au travail. Ces deux thèmes sont peu étudiés dans les « Suds », alors qu'ils y sont aussi pertinents que dans les « Nord » : l'engagement subjectif du travailleur (homme ou femme) est-il une nécessité pour que s'effectue la production ? Quels sont les « dégâts » commis » par les formes actuelles de production sous forte pression de compétitivité ? Quelles sont les stratégies et tactiques

mises en œuvre par les travailleurs pour les limiter ? Comment les règles et normes régissant le travail sont-elles aménagées ou subverties par les acteurs du travail ?

- la question des mouvements collectifs dans le (ou à propos du) travail. La dénonciation du corporatisme des syndicats et leur baisse d'influence quasi générale, d'un côté, l'apparition et l'essor de mouvements collectifs (associatifs, religieux, etc.) ayant pour objet le travail, dans et hors des entreprises, n'ont pas empêché que se manifestent, au sein même des ateliers, ici ou là, des mouvements de résistance diffuse et inorganisée, fortement bridés par la précarité de l'emploi. La question se pose d'un éventuel renouveau de ces mouvements collectifs, et de la façon dont ils peuvent s'appuyer sur des normes concernant le travail (internationales, qui font l'objet de recommandations adoptées par l'OIT, ou propres aux firmes, comme les « codes de bonne conduite » qu'essaie également d'encadrer l'OIT).

- En ce qui concerne le travail dans l'économie informelle au sens le plus courant (travailleurs indépendants et des micro-entreprises), mais aussi au sens le plus récent (travailleurs non protégés, directement ou indirectement mobilisés par les entreprises « formelles »), le renouvellement des problématiques pourrait passer par quatre voies privilégiées :

- le développement de recherches sur les trajectoires professionnelles des travailleurs de l'économie informelle. On pourrait vérifier les hypothèses suivantes : d'un côté, ces travailleurs semblent de moins en moins enserrés par des rapports de domination et d'exploitation personnalisés (de caste, familiaux, religieux, etc.), ce qui se manifesterait par une mobilité inter-emplois qui s'accélère (dont les étapes sont non seulement des activités non-salariées, mais aussi salariées dans des micro-, moyennes ou même grandes entreprises, mais sans garantie juridique) ; mais, d'un autre côté, il semblerait que la mobilité sociale ascendante à partir de l'économie informelle se ralentisse, malgré le développement du microcrédit. Il conviendrait alors – de façon diversifiée selon les zones géographiques – de tirer les conclusions du débat portant sur le rôle essentiel de l'économie informelle : « vivier » de petites entreprises dynamiques, ou rôle « social » (création d'emplois) de ce qui est aussi un lieu d'enfermement dans des catégories d'emplois à faibles revenus, précaires et pénibles ?

- le développement de recherches encore trop peu nombreuses sur les activités informelles de services aux personnes : domesticité, et plus largement les activités de soins aux personnes (santé, soins à l'enfance et aux personnes âgées, etc.). Le fait que ces activités soient très majoritairement exercées par des femmes (et constituent dans de nombreux pays la première forme d'emploi féminin) est d'une importance majeure, non seulement dans l'analyse de l'évolution quantitative de l'emploi féminin, mais aussi dans l'analyse anthropologique des rapports au travail qui s'y nouent.

- au-delà des frontières classiques du travail et de l'économie informelle, le travail domestique (au sens des services que se rendent à eux-mêmes les membres des ménages : la *care economy*) devient un thème de recherche dont les implications sont essentielles dans les pays des « Suds », non seulement en ce qui concerne l'évolution du statut des femmes,

notamment, mais aussi et plus spécifiquement en tant qu'alternative non encore reconnue à la défaillance des États dans le domaine de la santé, dans les pays frappés par la montée de la pandémie du Sida.

- ici encore (dans le champ du travail informel), la question des mouvements collectifs se pose dans des termes nouveaux. Les syndicats traditionnels apparaissent désarmés et leurs modes d'action inadaptés devant la montée des formes d'emploi non salarié et du chômage. Alors que la désyndicalisation frappe les collectifs de travail dans les usines et les bureaux, l'organisation de mouvements collectifs chez les travailleurs informels, dont le lieu de travail est la rue ou les domiciles, prend de l'ampleur et peut même déboucher sur la constitution de nouveaux syndicats (comme en Inde, par exemple), suscitant des réactions parfois violentes de l'État et des comportements défensifs des syndicats traditionnels.

▪ Mondialisation et travail

Les recherches sur cette question se situent à l'intersection du thème du travail et de celui des mobilités<sup>6</sup>. Parmi les très nombreux thèmes de recherche liés à ces questions, trois pourraient être porteurs de questionnements originaux :

- la question du rôle de la « qualité » du travail dans les déterminations des mouvements internationaux de capitaux. Au-delà de l'image classique du « moins disant social », de capitaux à l'affût d'une main-d'œuvre féminine, juvénile, peu formée et peu payée (image qui reste vraie dans certaines activités, comme la confection), des exigences en matière de qualité de la main-d'œuvre apparaissent très nettement (comme dans les exemples des centres de télétravail – assurance, marketing, etc.). Les activités industrielles elles-mêmes sont très diversifiées de ce point de vue, et certaines désillusions peuvent amener des entreprises à se « relocaliser ». Enfin, il conviendrait de préciser le rôle que jouent, et sont amenées à jouer en matière de choix d'investissements, les normes sociales internationales évoquées plus haut.

- la mondialisation de la circulation des travailleurs des activités de soins, lato sensu (domesticité, soins aux personnes, mais aussi prostitution). Cette circulation mondiale a des conséquences majeures dans certains pays des « Suds » (remises des émigré(e)s, déperdition de travailleurs qualifiés – travailleurs de la santé particulièrement, mais aussi enseignants et scientifiques -), mais aussi dans les pays « d'accueil », conséquences dont l'analyse reste à faire.

- la question de « l'après-mondialisation » : quand des entreprises (généralement sous-traitantes) quittent un pays ou une région parfois quelques années seulement après s'y être installées, quelles sont les conséquences sur l'emploi local, mais aussi sur les modes de vie, les formes familiales, les services publics, etc. ?

<sup>6</sup> On pourra se reporter à ce propos au thème 4 : « Mobilités et migrations des « Suds »

#### 2.1.4 De nouvelles identités des pays des « Suds »

La question posée initialement des effets de convergence et de divergence induits par la mondialisation sur les pays des « Suds » invite à mettre l'accent, en définitive, sur la production de nouvelles identités au sein de ces pays, elles-mêmes source de nouvelles hiérarchies et de nouveaux jugements de valeur, perturbant ou remettant sur le devant de la scène mondiale ceux qui avaient été établis au terme des colonialismes et des décolonisations. Si les identités de ces pays des « Suds » ne sont plus fondées, comme on peut en faire l'hypothèse, sur les organisations « traditionnelles » des sociétés qui les composent, sur quoi le sont-elles désormais ? Et si l'on peut à l'évidence établir des continuités, par exemple entre la Chine impériale, maoïste et libérale contemporaine, comment se sont effectuées et s'effectuent les transitions ? La question se pose aussi en ce qui concerne le monde de l'islam, qui interpelle plus particulièrement les valeurs des « Nord(s) ». C'est donc bien à propos de problèmes de valeurs que des réponses à l'appel à projets peuvent être formulées, en trois domaines au moins qui apparaissent essentiels, dans le contexte contemporain, pour éclairer cette question des convergences et divergences favorisées par la mondialisation.

- La réinvention des identités locales et nationales

Cette réinvention s'effectue autour de mythes et de nouveaux rituels, car le passé des historiens n'est pas celui des acteurs actuels, leaders, groupes ou individus. Qu'il s'agisse de la réappropriation par l'Ouzbékistan de la figure de Tamerlan ou de celle de Gengis Khan en Asie centrale, de la relecture des références au Mali ou au Ghana, de la dimension saharienne dans l'épopée almoravide, en passant par les rapports de l'Égypte actuelle avec son passé pharaonique ou ceux du Mexique, du Guatemala, du Pérou, etc. avec les civilisations précolombiennes, ce passé mythique est mobilisé pour définir de nouvelles identités et légitimer de nouvelles constructions nationales dans le contexte de la mondialisation<sup>7</sup>.

- Les identités linguistiques

Les questions de langue ne sont pas seulement un enjeu diplomatique, où se jouerait par exemple le destin de la francophonie. Elles font partie intégrante des faits de mondialisation. La place de l'anglais, mais aussi de certaines langues « émergentes », le japonais depuis plusieurs décennies, le russe et l'arabe, et plus récemment le chinois et l'hindi, mérite des investigations particulières. Mais il est également possible de s'intéresser aux évolutions et adaptations linguistiques (standardisation, alphabétisation et accès à internet des langues autochtones), au multilinguisme et au rôle des langues des anciens colonisateurs (détournements et fortes résistances culturelles), etc., et, plus largement, à tout ce qui, dans le domaine linguistique, relève des innovations, des phénomènes d'hybridation, des résistances.

---

<sup>7</sup> On pourra encore, sur ce sujet, se reporter au point 5 : « Mémoires, identités, représentations, patrimoine ».

▪ Les identités religieuses : le défi des religions ?

L'effervescence religieuse et les « réveils » en tout genre font désormais la vie quotidienne des populations des « Suds » et y investissent toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique. Dans une large mesure, les nouvelles identités affirmées dans le contexte de la mondialisation – et pour mieux adhérer à celle-ci ? – passent par les croyances : adhésions, conversions, réceptions de nouvelles croyances etc. Par ailleurs, le prosélytisme religieux ou la transnationalisation des formes de religiosité « ethniques » ou « indigènes » émanant des pays des « Suds » sont également au cœur des préoccupations des acteurs politiques des « Nords » et l'objet de recherches nombreuses. Le centre de gravité des « grandes religions » s'est, en un siècle, entièrement déplacé. Sans parler de l'Islam, qui est aujourd'hui majoritairement asiatique, et du prosélytisme de ses formes non-arabes (Pakistan, Indonésie), le catholicisme et le protestantisme, dans ses formes évangéliques et pentecôtistes, ont désormais leurs principaux fidèles et agents en Afrique, Amérique latine et Asie. Plus globalement, ce sont toutes les religions des « Suds » (bouddhismes, néo-hindouismes, réveils du soufisme, chamanismes, cultes *vodu*) et particulièrement les pentecôtismes « indigènes », africains, coréens ou brésiliens, qui font irruption sur la scène internationale et particulièrement en Europe et aux U.S.A. Il convient de prendre également en compte les processus modernes de revitalisation et de réforme en cours au sein de religions à vocation transnationale qui entretiennent des relations complexes avec leurs ancrages ethniques et les revendications nationalistes. Ces processus ne peuvent être compris sans un travail de recherche intense sur les communautés concernées. L'omniprésence des identités et des engagements religieux, sur fond d'émergence de nouvelles « nations » (nations de l'Islam, nations bibliques, nations noires) et de conversions à la modernité, est ainsi susceptible de donner un second souffle à l'étude comparée des religions.

On pourrait s'interroger également pour savoir comment, et dans quelle mesure, ces religions des « Suds », véhiculées par les réseaux de « transmigrants », bousculent, par leurs enjeux identitaires et communautaires, le cadre d'une sociologie politique de la globalisation religieuse. L'histoire et la sociologie transgénérationnelle des communautés religieuses de migrants pourraient ainsi permettre d'éclairer, par exemple, le parcours qui conduit de la niche communautaire en lien ombilical avec les lieux d'origine ou les camps de transit au prosélytisme d'assemblées ouvertes sur la société globale. On n'oubliera pas non plus que ces groupes religieux, minoritaires ou marginaux, et leurs leaders sont travaillés par la manière dont ils sont perçus par les sociétés d'accueil, européennes, états-unienne ou canadienne : refuges de travailleurs clandestins, groupes ésotériques ou sectes « étrangères »...

Si le contraste entre cette effervescence religieuse des « Suds » et les problématiques dominantes des sociétés des « Nords », centrées sur la sécularisation et la rationalisation, la fin ou le « retour » des religions, est profond et interpelle à juste titre les sociologues des religions autant que l'histoire comparée des monothéismes, il convient d'insister sur leur évidente dimension politique, le charisme religieux, et son ancrage communautaire ou nationaliste fournissant la clé de la légitimité politique, et le prosélytisme religieux se conjuguant avec les formes de l'action collective. Enfin, la dimension économique de ces entreprises de biens de salut ne peut être occultée, et particulièrement en matière de

développement où les ONG se confondent de plus en plus avec les ministères évangéliques et les associations de croyants. Enfin, les questions juridiques sont cruciales dans un contexte où le malentendu culturel autant que le fondamentalisme biblique conduisent à une confrontation inédite au régime de vérité et de droit de la « société des individus ». Les responsables politiques attendent d'être éclairés sur ces groupes prosélytes qui accompagnent les mouvements migratoires en liant religions et identités, et interpellent nos principes de régulation de l'espace public.

## **2.2 Le développement en questions : concepts, enjeux et pratiques**

La recherche française n'a jusqu'à présent été que peu associée à la réflexion internationale sur les questions de développement, comme en témoigne sa relativement faible sensibilisation autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui risquent fort de structurer l'effort dans la décennie à venir autour de thèmes transversaux comme la pauvreté, l'égalité de genre, l'accès à l'éducation, etc. Par ailleurs, l'effort de la recherche française a longtemps privilégié des zones spécifiques (Afrique tropicale et francophone), ce qui a détourné les chercheurs des régions à développement rapide, comme en Asie, où des mécanismes sociaux et économiques en boucle souvent vertueuse sont en train de redéfinir les anciens équilibres économiques. De ce fait, les perspectives comparatives sont limitées et frustrant la compréhension globale des phénomènes de développement dans les pays des « Suds ». L'appel à projets voudrait permettre à la recherche française de participer plus activement aux très vifs débats sur la pluralité des modèles de développement, à l'occasion desquels certains ne manquent pas de remettre en cause les voies de développement supposées uniques que promeuvent les acteurs internationaux (de l'ONU à la Banque Mondiale). Dans cette perspective, il suggère, parmi de nombreuses autres possibilités, quelques pistes qui pourraient être empruntées par les porteurs de projets.

### **2.2.1 Les enjeux internationaux du développement**

L'appel à projets de l'ANR voudrait contribuer à réconcilier les actions de recherche française vers les pays des « Suds » avec ces enjeux, en appuyant par exemple des travaux scientifiques autour des thématiques des OMD. Il pourrait s'agir d'un point de départ, à la fois pour une réflexion critique et historique, mais également pour un prolongement et un enrichissement à plus fort contenu problématique. On pourrait donc tracer un continuum problématique, allant de l'analyse de la genèse et de la formulation des enjeux internationaux de développement et leur réception en France jusqu'à des versants plus appliqués au service du développement.

On pourrait ainsi envisager les composantes suivantes :

- Penser le développement aujourd'hui

Il s'agirait ici de privilégier l'histoire et les enjeux des questions de développement et de la construction des « Suds », en s'attachant à l'archéologie et au rôle des « dissidences » développe-mentalistes, aux tropismes ou exceptions françaises, etc.

Pendant longtemps, les pays en voie de développement ont été caractérisés, en tant que catégorie, par leurs structures économiques et leur forme d'insertion dans la division

internationale du travail. A l'heure de la « globalisation » des économies, ces critères apparaissent largement inopérants. Pour autant, le « sous-développement », si ce terme fait encore sens aujourd'hui, peut-il être caractérisé par l'incidence élevée de la pauvreté et de la vulnérabilité (des populations) et les stratégies de développement sont-elles réductibles aux stratégies de lutte contre la pauvreté ? Quelle est la signification du passage, de la part des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, des plans d'ajustement structurel aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté ? Sur un plan plus général, on peut se poser la question de savoir si la référence au développement n'implique pas celle au développement « inégal », à la concentration de la croissance dans certains pays, régions ou secteurs, et dans quelle mesure ce processus ne rentre pas en contradiction avec la lutte contre la pauvreté.

On devrait s'interroger également sur la place qu'il convient d'accorder à l'industrialisation, avec son accompagnement de services à la production et d'infrastructures énergétiques et de transports, au sein de la problématique du développement. Ne doit-on pas, dans une approche des « *Suds* », continuer à poser la question des transformations des systèmes de production ? Auquel cas, comment ces transformations se réalisent-elles ? Les stratégies d'attractivité nationale et celles de l'intégration des pays des « *Suds* » sont-elles susceptibles de jouer un rôle dans le déploiement, l'organisation et le fonctionnement des « filières globales » ? Comment fonctionne la dialectique entre spécificité et globalisation, dès lors que l'on considère la spécificité comme une des bases d'une trajectoire de développement autonome et durable, tout autant que l'augmentation de la productivité liée à la technologie et le capital humain ?

Comment s'articulent développement et développement durable ? Faut-il penser que la notion de développement durable a gommé une bonne partie des enseignements et débats qui caractérisaient l'économie du développement (idéologie de la croissance, stades du capitalisme, échange inégal, centre et périphéries, diversité des structures et des trajectoires, etc.), au profit d'une conception unique de la gestion de la biosphère ? Dans quelle mesure, et selon quelles modalités, l'émergence des contraintes globales, notamment environnementales, a-t-elle renforcé le poids des approches multilatérales de politiques de développement et le rôle des organisations internationales ou des conventions internationales ? Les dimensions environnementales sont-elles réappropriées par (ou imposées dans) les pays des « *Suds* », dans les représentations, dans les politiques : nouvelles normes, nouvelles conditionnalités de l'aide, « nouveaux » acteurs ?

On pourra également étudier comment l'échelle locale et les problématiques du développement local constituent une dimension importante des politiques de développement dans les pays des « *Suds* », avec, entre autres, la mise en œuvre de ce que l'on dénomme généralement processus de « décentralisation ». Les réalités très diverses, et éventuellement contradictoires, que recouvre ce terme méritent une attention particulière, entre autres à propos des expériences de transfert de gestion (par exemple des ressources naturelles) au bénéfice de « communautés locales » dont la nature est souvent incertaine et à propos desquelles la détermination des ayant droit (et de ceux qui ne le sont pas) représente un enjeu de premier plan ; un enjeu qui se combine dans certains cas à d'autres, comme celui de la réappropriation ou de la réinvention des identités. La réactualisation, souvent en les manipulant, de ces identités est potentiellement une source de conflits plus ou moins

violents : étudier la relation entre les processus de transfert de gestion et la réactualisation de « stratégies identitaires » pour définir des « communautés locales » ajustées aux intérêts des uns ou des autres peut fait l'objet de réponses spécifiques<sup>8</sup>.

- Agir sur le développement

L'appel à projets invite à étudier quel rôle jouent et de quel poids pèsent les sciences sociales dans l'action pour le développement, tant à l'échelle des politiques globales qu'à celle des actions locales, face à une gamme élargie d'acteurs (organismes internationaux, ONG locales et internationales, organisations de la société civile, régimes et décideurs, etc.). Il s'agit en quelque sorte de s'interroger sur les pratiques des chercheurs en sciences sociales. Les réflexions sur les modalités de l'évaluation des politiques publiques ou, plus largement, de la «gouvernance mondiale » pourraient à ce titre être approfondies, par exemple au plan méthodologique.

- Questions de développement

On souhaiterait ici appeler des contributions de la recherche à la critique, par la déconstruction des notions, ainsi qu'à l'approfondissement et l'enrichissement des connaissances des grandes dimensions (à partir des OMD, mais pas exclusivement) du développement (pauvreté, genre, santé reproductive, etc.). Un changement radical de paradigme est intervenu dans la seconde moitié des années 1970, un paradigme d'inspiration néolibérale qui a eu un effet très important sur les politiques économiques mises en œuvre dans les pays des « Nord », mais a constitué un véritable bouleversement pour un grand nombre des pays des « Suds » (« consensus de Washington », 1980). Les fondements de ce paradigme méritent toujours d'être interrogés et ses effets (tendance à la mise en place d'un marché mondial unique et unifié) analysés, sur tous les plans et à toutes les échelles. On pourrait en outre se demander si les nouveaux cadres de référence majeurs (la gouvernance globale, *global governance*) et les Objectifs du Millénaire ne tendent pas à présenter un certain nombre des questions de développement comme relevant de compétences uniquement techniques et financières, et non plus politiques. Ou encore ce que recouvre la notion de « société civile », auxquels ces nouveaux cadres de référence accordent une place déterminante dans le triptyque « État plus marché plus société civile » qui s'est substitué à celui de l'« État plus le marché », lequel a lui-même remplacé celui de l'État tout puissant des années 1970, lequel aurait disposé de tous les outils requis pour mettre en œuvre les politiques optimales permettant de corriger les échecs du marché. Dans quelle mesure l'économie de l'information, entre autres, a-t-elle permis de montrer les limites de l'intervention publique et comment est-il possible de prendre simultanément en compte les défaillances de l'État et celles du marché, en vue d'une compréhension plus réaliste des problèmes liés aux politiques de développement ?

---

<sup>8</sup> Ce questionnement recoupe partiellement celui qui est développé dans le thème 1 : « Les dynamiques sociales dans les pays des « Suds », au paragraphe consacré aux identités locales et nationales.

### 2.2.2 L'intensification des relations économiques entre les pays des « Suds »<sup>9</sup>

Sans qu'il soit question de sous-estimer l'importance, à l'évidence déterminante, des relations qui, dans tous les domaines, lient sous des formes diverses, avec des intensités variables et dans des rapports de force changeants, mais généralement inégaux, les pays des « Nord » et ceux des « Suds », le constat de l'émergence de certains pays de ce dernier ensemble conduit à accorder une grande attention aux relations « Suds »-« Suds »<sup>10</sup>, non plus comme une proposition alternative aux relations Nord-Sud, mais comme une réalité qui transforme fondamentalement l'approche que l'on peut avoir des « Suds ».

La multiplication, au cours de ces dernières années, des investissements et des accords commerciaux entre pays émergents et autres pays des « Suds », exprime de nouvelles formes et finalités des relations économiques internationales. Elle interroge à la fois sur leurs objectifs, sur leurs modalités (par exemple, octroi par la Chine d'aides sans conditionnalités apparentes), sur les acteurs à l'œuvre, mais aussi sur leur signification politique. On pourra se demander si, et dans quelle mesure, les pays disposant de matières premières intéressantes, par exemple, les Chinois et les Indiens, peuvent envisager de se soustraire, au moins partiellement, aux politiques que tentent de faire prévaloir les institutions internationales dans les pays où elles interviennent fortement, tant en ce qui concerne la privatisation, le démantèlement des groupes publics, etc., que dans le domaine de la transparence et de la gouvernance. Jusqu'à présent, trop peu de travaux ont mis en lumière ces phénomènes et se sont intéressés aux effets (politiques, diplomatiques, budgétaires, économiques et sociaux) de ces nouvelles alliances – qui se conjuguent souvent avec l'amélioration de la situation budgétaire des pays des « Suds » exportateurs de matières premières, du fait de la hausse des prix de ces dernières.

Des analyses portant sur les conséquences sectorielles de ces relations économiques « Suds »-« Suds » peuvent être entreprises. Par exemple, on pourra se demander si, dès lors que les prix relatifs entre produits bruts et produits déjà transformés sont modifiés, il n'existe pas un risque de désindustrialisation de certaines filières d'exportation basées sur les matières premières et d'une évolution à rebours sur la chaîne de la valeur ajoutée au sein de ces filières. Auquel cas, quelles sont alors les politiques publiques mises en œuvre (dans l'hypothèse où il en existerait) par les pays producteurs qui voudraient préserver l'industrialisation de leurs filières tout en respectant les règles de l'OMC ? Dans le domaine agricole, la montée spectaculaire, comme exportateurs majeurs, de certains pays comme le Brésil ou l'Argentine transforme les rapports de force autour des négociations sur le commerce international<sup>11</sup>, mais, au-delà, elle pose la question des structures agricoles et, notamment, de la place et de l'avenir des exploitations familiales face au renforcement, dans

---

<sup>9</sup> La question des migrations internationales entre pays des « Suds » et leurs effets, entre autres économiques, est présentée dans le thème 4 : « Mobilités et migrations des « Suds » du présent appel à projets.

<sup>10</sup> Cet intérêt particulier n'interdit évidemment pas que des réponses à l'appel à projets se consacrent à l'analyse des investissements dans les « Nord » effectués par des groupes localisés dans les pays des « Suds », dont l'accélération est récente et qui touchent tous les secteurs d'activités (mines, sidérurgie, informatique, industries de biens de consommation, hôtellerie de luxe, finance, services divers ...).

<sup>11</sup> Ce point fait l'objet de plus amples développements dans le paragraphe suivant.

de nombreux pays des « Suds », des entreprises de l'agriculture commerciale. Cette évolution rend sans doute pertinente une réflexion sur la ruralité et devrait inciter à mettre en œuvre une réflexion multifonctionnelle de l'agriculture qui accorderait une place particulière à la question de la pluriactivité (laquelle recouvre aussi la question des migrations).

### 2.2.3 La construction des positions des pays des « Suds » dans les relations et négociations internationales

L'analyse de la scène des grandes conventions internationales (relatives au commerce : OMC, à l'environnement : climat, biodiversité, désertification, océans, éventuelle convention sur les forêts, à la santé, à la paix, aux femmes, à la démographie, aux armes, aux enfants, aux OGM, etc.) peut être l'occasion de s'interroger sur les clivages internes à ces instances, même si les grandes questions qui sont débattues tendent souvent à être présentées comme dépolitisées, comme si un accord existait au niveau mondial sur *quoi faire*, et que le principal problème à résoudre se limitait au *comment faire*. Ces scènes (conférences internationales, forums, instances diverses) permettent en effet d'observer des positions très différenciées des États des « Suds », ainsi que de toute une série d'acteurs de ces mêmes « Suds » ou y intervenant (ONG tout particulièrement) : les contradictions et fractures entre eux sont multiples ; elles offrent l'opportunité de s'interroger sur l'hétérogénéité de ces « Suds ». On pourrait par exemple s'interroger sur le caractère très variable de l'« activisme » de ces différents acteurs, dont les uns parviennent à faire entendre leur voix, tandis que d'autres sont peu actifs – le sens de leurs prises de position constituant alors un enjeu particulier pour les blocs de pays qui défendent des positions bien arrêtées au sein de ces enceintes. La façon dont les alliances « traditionnelles » entre certains pays des « Nord » et des « Suds » (telle celle de la France et des pays africains francophones) peuvent être, dans ces occasions et dans ces instances, mises à l'épreuve, mérite l'intérêt de la recherche, au moment où le poids croissant de la Chine et d'autres pays émergents s'y fait sentir sous différentes formes.

D'une manière plus générale, on pourrait envisager des travaux conduits autour de quatre entrées :

- la fabrication des idées et des concepts institutionnels et la manière dont ils se déploient et circulent entre États aux niveaux national, régional (entendu ici au sens de supranational) et mondial ;
- la façon dont se structurent les scènes globales de mobilisation : quels sont les termes des débats, les contradictions qui s'expriment, les modes de négociation des décisions, les prises de pouvoir ? Comment se positionnent les États, les acteurs locaux, les groupes d'intérêt ? Que peut-on y lire en termes de domination, d'opportunisme, de circulation de normes, d'autonomie ? Peut-on considérer que le principe proclamé d'universalité des normes de mobilisation (biens publics mondiaux, droits de l'homme, patrimoine mondial, etc.) ne serait qu'un moyen pour imposer, par les « Nord », aux « Suds », ses propres normes éthiques, démographiques, environnementales ... ?<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Cette question est reprise de façon plus large au thème 3 : « Pouvoirs, institutions, politiques publiques et actions collectives ».

- la manière dont, dans un pays donné ou un groupe de pays, les enjeux mentionnés ci-dessus sont appropriés par des acteurs collectifs et mobilisés comme enjeux de luttes politiques et de pouvoir : y a-t-il appropriation, de la même manière, des institutions internationales comme outil de gestion commun de la société mondiale par les sociétés des « Nords » et des « Suds », ou pas d'appropriation du tout ? Quels sont les acteurs qui émergent à la faveur des programmes volontaristes d'organisations internationales et d'ONG, ou de ceux d'organisations religieuses mondialisées ? Peut-on observer des prises de conscience enracinées dans des mouvements sociaux ? Et quelles sont alors leurs lignes et moyens de discours et d'actions ? Comment se joue le jeu politique et financier entre acteurs de ce que l'on dénomme « société civile », acteurs internationaux et État ? Quel rôle y jouent les normes, les discours, les techniques d'intervention ?

- la dimension juridique du questionnement ci-dessus formulé est importante, puisque le processus de promotion des normes de droit international concerne, certes, l'ensemble des États, mais met tout particulièrement en question les droits nationaux des pays des « Suds » (droits de l'homme et libertés publiques, protection de l'environnement, coopération en matière de sécurité, liberté du commerce et de l'industrie, etc.). Il pourrait alors s'agir de rendre compte des modalités d'articulation et d'ajustement de ces droits nationaux aux dispositifs internationaux (ratifications et réserves, droit originaire et droit dérivé, etc.), de saisir les liens entre les différents étages de production du droit international, où la congruence entre dispositifs régionaux et onusiens ne va pas toujours de soi, d'identifier les (éventuelles) stratégies et les modalités de déploiement des compétences des États des « Suds » dans les phases de négociation et de mise en œuvre des traités. L'analyse des « conditionnalités » dont les partenariats régionaux sont parfois porteurs, peut entrer dans ce cadre.

#### 2.2.4 Métropolisation et recompositions territoriales

Même si les facteurs (ou vecteurs) économiques jouent un rôle décisif dans les relations majeures qui peuvent être établies entre production urbaine et internationalisation économique, leur dimension spatiale, à différentes échelles, et leurs effets territoriaux ne peuvent être occultés. Les processus de métropolisation, mais aussi, de façon plus générale, ceux de « métapolisation » - ces derniers ne concernant pas seulement les très grandes agglomérations, mais aussi des aires urbaines plus petites ou des réseaux de villes proches -, et leurs effets sociaux et spatiaux justifient ainsi la poursuite de recherches déjà engagées par ailleurs.

Toute recherche d'une rationalité de développement passe par la (re)construction de **territoires** intégrés, considérés comme cadres contrôlés démocratiquement de l'exploitation des ressources. Mais le concept de territoire fait aujourd'hui débat. On pourra discuter les hypothèses selon lesquelles le cadre stato-national serait en voie d'effacement et, au plan économique, la logique des pôles performants s'organiserait non à partir d'une assise territoriale, mais d'un ensemble d'entreprises fonctionnant en réseau selon les normes financières, technologiques et sociales internationales (dérégulation financière et déréglementation - flexibilité - du travail). Certaines de ces firmes seraient ainsi capables d'imposer leur volonté aux États. Aux relations de proximité géographique (entre la ville et

sa région, par exemple) se substitueraient alors celles des échanges fonctionnels au sein des réseaux internationaux : on passerait ainsi inéluctablement de « territoires-zones » à des « territoires-réseaux », de plus en plus décalés par rapport aux territoires de la politique, de l'administration et de la vie quotidienne. Selon cette hypothèse, le découplage croissant entre les trajectoires économiques des villes et celles des régions environnantes créerait un décalage entre espace-réseau et espace vécu. Se mettraient ainsi en place des systèmes à la fois intégrés économiquement et sans véritable base territoriale. Pourtant, alors que fleurissent un peu partout les politiques de « décentralisation », ne peut-on constater que les très grosses entreprises favorisent la métropolisation, tandis que rares sont, dans les « *Suds* », les **villes globales** qui correspondraient à des lieux singuliers de la définition d'un ordre socio-économique mondial et moteur privilégié de sa diffusion ? En définitive, on pourra se demander si, à l'encontre des travaux qui pronostiquent la « fin des territoires », il n'est pas possible de constater une accélération des processus politiques d'invention de territoires et de re-territorialisation du pouvoir. Est-ce que ainsi, même s'il est vrai que de nombreux continents (et pas seulement l'Afrique) connaissent des processus de déconstruction matérielle violente de leurs cadres territoriaux, ces espaces ne seraient pas simultanément le siège de la mise en place d'une autre donne géopolitique, d'un autre agencement spatial ? Ne peut-on observer que, par exemple, sous l'effet de dynamiques enchevêtrées, se manifeste l'émergence, hors de l'État, de formes de souveraineté, de régulation politique et sociale territorialisées ?

Les processus constitutifs des **aires métropolitaines**, en liaison avec la mise en place de nouvelles fonctions urbaines et de nouvelles connexions fonctionnelles (spatialisées ou institutionnalisées), répondant ou tentant de répondre aux nouvelles exigences de l'intégration à l'économie mondialisée dans ses formes actuelles, sont également susceptibles de faire l'objet de recherches approfondies : les régions métropolitaines en tant que configurations territoriales nouvelles, les « couloirs de développement » et autres polygones de croissance, ainsi que la place déterminante des réseaux de transport dans cette nouvelle donne territoriale. Les approches possibles peuvent s'appliquer aux processus (changement d'échelle et adaptations fonctionnelles ; formes et fonctions urbaines, relations fonctionnelles et effets de système) ou privilégier les stratégies (métropolisation et politiques urbaines ; projets urbains, production urbaine, producteurs et acteurs du développement urbain). Ces dimensions ne sont pas propres aux « *Suds* », mais il s'agit, le cas échéant, d'identifier les formes particulières que ces processus et stratégies adoptent dans ces « *Suds* », les configurations, voire les contradictions, dans lesquelles ils entrent, les opérateurs particuliers qu'ils mobilisent, leurs contributions (convergences, tensions) aux dynamiques d'urbanisation accélérée. Il importe également de mettre en évidence les fragilités ou vulnérabilités différenciées et autres marques discriminantes au sein des « *Suds* » que les démarches d'intégration (adaptations, accommodations, résilience) font apparaître. On pourra enfin s'attacher à observer le poids ou la marque des univers de référence mondialisés que jalonnent les idéalités promues par les organisations internationales, mais aussi les images urbaines et architecturales portées par les villes phares de la métropolisation des « *Suds* » (Shanghai, Dubaï, etc.) : ceci exprime-t-il un détachement à l'égard de politiques urbaines (et d'instruments d'intervention « classiques ») visant à la résolution de problèmes (que deviennent les politiques de logement, par exemple, dans cette perspective ?) au profit

de projets urbains associant le formalisme des « images » à l'attraction des investissements directs étrangers ?

### 2.3 Pouvoirs, institutions, politiques publiques et actions collectives

Les sujets ci-dessus énoncés ne sont pas particulièrement neufs. Ils ont été investis de longue date par les chercheurs en sciences humaines et sociales travaillant sur les pays et sociétés des « Suds » - et pas seulement les spécialistes de la science politique ou du droit administratif. Ils ne l'ont toutefois pas été de manière égale selon les zones géographiques et les pays. La plupart d'entre eux, ne serait-ce que la question de la « construction » de l'État, ont fait l'objet de vifs débats qui, s'ils ont parfois abouti à quelques consensus, n'en continuent pas moins à opposer des modèles explicatifs plutôt antagonistes, modèles dont les fondements sont d'essence variable (idéologiques, postulat ou préjugé d'une spécificité liée à telle ou telle « aire culturelle », etc.). D'autres thèmes, comme la question des pouvoirs et de leurs rapports au politique, ont été quelque peu délaissés au cours de ces dernières années.

Quoiqu'il en soit, les champs couverts par ces termes sont extrêmement vastes. Ils autorisent donc des entrées multiples pour les porteurs de projets, étant entendu que certaines d'entre elles peuvent être empruntées aux thèmes (§ 1 et 2) précédemment exposés ou à ceux qui le seront ultérieurement (§ 4 et 5), le champ du politique les recoupant ou les englobant. Dans ce qui suit, nous présenterons d'abord, mais de manière succincte, quelques questionnements qui s'appliquent à des questions générales, telles celles de l'État, de la nature et du fonctionnement des régimes politiques, de l'exercice du politique. Dans un second temps, nous interrogerons de façon plus précise la réforme de l'État et ses modalités d'adaptation aux politiques d'ajustement structurel et aux incitations pour parvenir à une « bonne gouvernance », soit les formes « émergentes » du politique dans de nouveaux contextes (décentralisation, privatisations, « nouveau » rôle de la « société civile »). Nous suggérerons enfin quelques pistes pour l'analyse des politiques publiques sectorielles.

#### 2.3.1 État, régimes politiques et exercice du politique

Trois grandes questions, d'ordre général, se posent en premier lieu : celle de l'État contemporain, de sa genèse et de son devenir ; celle des régimes politiques, qui l'organisent et qui en conditionnent les modes de fonctionnement ; celle du pouvoir et des rapports qu'il établit avec la société.

- La question de l'État

Malgré les très nombreux travaux qui lui ont été consacrés, la question de l'État en Afrique, subsaharienne et du Nord, en Asie et en Amérique latine, n'est pas close, quand bien même un relatif consensus aurait été obtenu, vers la fin des années 1970, autour de l'idée que l'État contemporain serait, en ces pays, le résultat d'un transfert de modèle, d'une « importation » qui en aurait fait, selon certains spécialistes, un « vecteur de l'occidentalisation de l'ordre politique ». Par contre, la question demeure ouverte de savoir si les dysfonctionnements de cet État, voire ses échecs, et les crises multiformes qui affectent ces pays et sociétés (de l'échec fréquent des revendications démocratiques au déchaînement des guerres « identitaires »), doivent être attribués à l'« universalisation manquée » du modèle wébérien de l'État et des

conceptions de la citoyenneté qu'il véhicule, autrement dit à l'impossibilité de la « greffe de l'État », ou bien si ces dysfonctionnements, ces mouvements de contestation à la fois politiques et sociaux, ne devraient pas plutôt être interprétés, non comme des manifestations de rejet, mais comme s'inscrivant dans une logique d'« hybridation ».

Les réponses à l'appel à projets peuvent toujours s'inscrire dans ce débat, tout particulièrement en interrogeant l'**historicité de l'État**. Elles peuvent vérifier la pertinence de la notion de « trajectoire du politique » pour dégager les éléments de compréhension de l'organisation du pouvoir, de ses modes de légitimation et des interactions entre État et société – mais elles peuvent aussi en poser les limites ou discuter des difficultés de sa mise en œuvre. Cela peut être l'occasion d'une réinterprétation (d'une relecture, d'une relativisation) des effets des périodes coloniales ou, plus généralement, de l'impérialisme occidental, mais aussi d'une re-interrogation des périodes postérieures, celle de l'après-indépendance et de la constitution des États nations, à propos, par exemple, de la légitimité d'États (souvent) établis dans la continuité de découpages territoriaux qui, pour avoir été imposés, n'ont pas empêché pour autant qu'ils deviennent des « patries ». Inscrire la formation et le fonctionnement des institutions dans le long terme, discuter de l'intérêt de distinguer entre « construction » (au sens de « création délibérée d'un appareil de contrôle politique) et « formation » des États (en tant que « processus historique conflictuel, largement inconscient, conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par la masse des anonymes » ...), pourrait également permettre de poursuivre les réflexions sur les relations entre ces processus et la formation des inégalités (sociales, régionales, etc.).

▪ Les régimes politiques et la question de la « transition démocratique »

La question de la définition (de la qualification) des régimes politiques dans les pays des « Suds » est difficile. Elle ne s'en pose pas moins avec acuité au moment où serait engagé – selon certains analystes – un « processus planétaire » de démocratisation. Ce processus devrait affecter – tout particulièrement – les régimes que l'on qualifie habituellement d'« autoritaires », ce terme recouvrant des figures extrêmement variées.

La notion d'autoritarisme pourrait ainsi faire l'objet de nouvelles recherches, non pas tant pour identifier des écarts par rapport aux normes en usage dans ce qu'il est convenu d'appeler les « démocraties réelles » que pour s'enquérir des logiques historiques et sociales qui donnent prise aux « configurations autoritaires ». Or, dans la mesure où celles-ci ne sont pas immuables, elles sont exposées à des facteurs de transformation et à des risques de rupture, qui mériteraient d'être identifiés et interprétés, en se demandant par exemple si ces processus expriment des formes de résistance, *stricto sensu*, des régimes autoritaires au cours d'une démocratisation « irréversible », ou s'ils ne témoigneraient pas plutôt de recompositions sous l'effet des tendances contradictoires des processus de mondialisation et de démocratisation. Ces recherches pourraient être l'occasion de rediscuter des notions telles que celles de l'État néo patriarcal ou de l'État rentier, en tant qu'elles rendraient compte des fondements ou des modes d'exercice des (de certaines ?) configurations autoritaires. Ou encore celle de l'« État faible » qui, paradoxalement, manifesterait force et violence justement parce qu'il ne dispose que de capacités limitées tant en matière d'appropriation et d'affectation de ressources que de régulation des comportements quotidiens des individus. Ou enfin celle de l'État multiculturel en ce que celui-ci permettrait l'assimilation des

minorités ethniques ou nationales, mais parfois aussi la structuration de mouvements contestataires.

On pourrait interroger également la notion de populisme, qualificatif couramment appliqué à nombre de gouvernements récemment arrivés au pouvoir, par voie d'élection, en Amérique du Sud. Que recouvre-t-elle exactement ? Quelles similitudes et différences d'un pays à l'autre ? Quels modes de fonctionnement du politique ? A quelles contraintes particulières ces gouvernements doivent-ils faire face pour satisfaire des attentes très différenciées de la part des différentes couches sociales et quelles stratégies politico-financières mettent-ils en œuvre (ou envisagent-ils) pour les surmonter ?

Il serait utile d'étudier de manière approfondie les **processus de transition démocratique** qui ont affecté depuis le milieu des années 1980 et le début des années 1990 nombre de régimes autoritaires des « Suds », en privilégiant si possible une démarche comparatiste dont plusieurs travaux récents ont montré comment elle permettait de renouveler les interprétations. Si dénouer l'entrelacs des logiques internes et des pressions externes en démêlant autant que faire se peut leurs influences respectives demeure un objet de recherche toujours envisageable, il conviendrait sans doute d'accorder une attention particulière aux changements (les inflexions, les ruptures, mais aussi les continuités) que les mouvements qui portent cette revendication de « démocratie » expriment. En quoi diffèrent-ils ainsi des processus de « libéralisation » politique que certains États ont pu connaître antérieurement ? Et, puisqu'ils se produisent à travers des conjonctures de crise dans lesquelles se développent des possibilités de changement des régimes politiques – quoi qu'il en soit de leur issue –, quelles significations « nouvelles » revêtent-ils par rapport à des modalités de changement de régime opérées par l'organisation de « successions » visant à opérer le transfert du pouvoir d'un *leadership* à un autre, sur la base de provisions et de procédures constitutionnelles ? Comment ces crises permettent-elles de dévoiler certains mécanismes de gestion des conflits politiques, en des moments (des conjonctures) pendant lesquels la politique cesse d'être l'apanage de groupes restreints pour mobiliser des secteurs plus larges des sociétés concernées ? Quel rapport, et de quelle ampleur, cet élargissement de la scène politique entretient-il avec la problématique de la « démocratisation » : comment s'analyse, comment s'effectue, comment s'estime l'engagement de larges fractions de la population à l'occasion de ces périodes critiques : par des mobilisations collectives ? De qui, de quelles parties de la population : les jeunes en particulier ? Organisées par qui ? Formulant quels discours, autour de quels registres d'action, quelles références idéologiques ? Et quelle « géographie », particulièrement en milieu urbain, de ces mobilisations ? Comment se constitue et s'établit, à ces occasions, un espace public ouvert au débat et à l'expression « pluraliste » des opinions ? Et, à défaut de mobilisation, ou parallèlement à elle, auprès d'autres groupes de populations ou en d'autres milieux géographiques, comment se manifeste l'intérêt pour la chose publique véhiculé par la communication orale ? Comment identifier, analyser, interpréter la pluralité des intérêts, des « identités » qui apparaissent alors au grand jour ?

Les sorties des « crises » liées aux transitions démocratiques s'écrivent selon des scénarios extrêmement divers : Quels sont-ils et comment s'interprètent-ils en termes de dynamiques politiques et de reconfiguration éventuelle du système politique ? Les mobilisations, y compris les plus intenses, conduisent-elles à un renforcement de la participation politique ?

Sous quelle forme ? Et participation de qui ? Quelles difficultés rencontre l'institutionnalisation de cette participation ? Quelles conséquences ces processus ont-ils, *in fine*, sur le fonctionnement des systèmes politiques, sur les significations du pouvoir (désacralisation de celui-ci ?) ? Quels effets le multipartisme, lorsqu'il conduit à un « renouvellement » des dirigeants accédant au pouvoir, a-t-il sur la rotation effective du personnel politique et des cadres de l'administration ? Et, dans l'hypothèse où ces effets seraient jugés faibles, constate-t-on plutôt une multiplication des lieux de pouvoir susceptibles d'entrer en compétition, souvent violente (guerres civiles, exercice de la violence, criminalité « organisée », etc.) avec le pouvoir central ? Comment le nouveau régime « démocratique » s'attache-t-il des fidélités ? Multipartisme et organisation d'élections ont-ils modifié les enjeux du pouvoir et les modalités à mettre en œuvre pour y accéder ? Qu'en est-il des affrontements partisans, du rôle et du poids des « entrepreneurs » politiques capables de mobiliser les réseaux factionnels ? En définitive, dès lors que de nouveaux acteurs s'organisent et construisent de nouvelles formules politiques et d'autres formes de sociabilités – quelles sont alors ces « nouvelles » figures du politique ? -, comment se reconfigurent l'espace politique et l'articulation de nouveaux discours ?

Sur un autre plan, parce que ce champ est relativement peu étudié, l'appel à projets voudrait encourager les travaux sur les « opinions publiques » dans les pays des « Suds », en incitant les chercheurs à approfondir la façon dont les vocables utilisés (tels que « démocratie », « multipartisme », « élections », etc.) font sens pour les acteurs sociaux ; ou, plus exactement, quels sens, pluriels, ceux-ci donnent-ils à ces notions ?

- Les pouvoirs et le rapport au politique

La question des liens entre forces politiques et forces sociales, qui fut un temps un objet important des travaux de sociologie politique appliqués aux « Suds » – même si ce vocable n'était pas usité alors –, est depuis quelques années relativement délaissée par les recherches. Il s'agirait donc ici d'encourager le développement d'études consacrées aux forces économiques et sociales (syndicats, églises, entrepreneurs, corps de militaires, etc.) qui portent des projets politiques, en s'intéressant plus particulièrement aux ressources mobilisées par ces groupes, aux lieux d'expression du politique, à l'utilisation des « plateformes » médiatiques et à la structuration des alliances d'intérêt (néo-corporatisme), ainsi qu'aux compétitions sociales et politiques. Les mouvements de contestation politique – tels que les mouvements islamistes, par exemple – pourraient notamment être étudiés dans cette perspective, afin de « renforcer » l'explication du politique par le social. De même, les alternances politiques (comme l'avènement des « gauches » en Amérique latine) gagneraient sans doute à être lues à cette aune. C'est en réalité, et plus largement, toute la question de l'origine sociologique des élites qui est en jeu ici, mais aussi celle de leurs parcours et donc, implicitement, celle de leur formation. Peut-on aujourd'hui parler d'une homogénéisation des élites dans un contexte de mondialisation des flux de population ? Ou de leur « américanisation », y compris dans les États anciennement dépendant de la puissance coloniale française ? Distingue-t-on des profils-types d'élites en termes d'origine disciplinaire, de lieux de formation, de cultures transmises, de valeurs partagées, de représentations véhiculées ? En d'autres termes, est-il possible de parler de l'émergence

d'élites transnationales qui, par leurs discours, stratégies et pratiques, tendraient à remettre en cause les hiérarchies sociales et politiques ?

### 2.3.2 Politiques publiques et « réforme » de l'État

La question de la « réforme » de l'État a été placée au centre des politiques d'aide, comme de celui des politiques nationales, à partir du moment où il s'est agi de favoriser d'autres modes de fonctionnement des États (et de leurs administrations) et de concevoir d'autres politiques publiques en réponse aux politiques d'ajustement structurel. Dans ce nouveau contexte, il conviendrait d'éclairer la manière dont se construisent les politiques publiques, aussi bien sur la scène mondiale que sur les scènes nationale et locale ; de préciser quels en sont les objets et domaines privilégiés et comment ces objets sont diffusés aux différents échelons territoriaux. Plus généralement, il importerait de mieux identifier qui intervient et à quel niveau dans la fabrique des politiques publiques, et selon quelles modalités pratiques, dans le but d'approfondir la réflexion et le débat sur les recompositions de l'action publique.

Les points nodaux sur lesquels ont porté ces réformes qui visent à la « bonne gouvernance » sont connus, de même que leurs champs d'application et leurs principales manifestations, de nombreuses recherches s'étant appliquées à leur étude : réduction systématique du rôle de l'État ; multiplication et diversification des acteurs constitués du fait de l'apparition de « nouveaux » acteurs en rapport avec la décentralisation et les privatisations, ainsi que de l'importance accrue accordée aux associations, au nom d'une plus grande expression de la « société civile » et du soutien apporté par les bailleurs de fonds aux projets « participatifs » ; multiplication corrélative des instruments devant servir à la mise en œuvre des « nouvelles » politiques publiques (« nouvelles » institutions, « nouveaux » codes, lois, règlements, etc.). Malgré l'ampleur et la qualité des travaux déjà effectués sur ce sujet, il convient de poursuivre les recherches, pour peu que l'on estime que, au-delà du modèle promu – qui devrait se traduire par des pratiques identiques –, leur mise en œuvre s'effectue selon des modalités très différentes d'un pays à l'autre, en fonction de sa trajectoire propre : de nouvelles études de cas s'avèrent donc nécessaires, qui pourraient permettre de répondre aux nombreuses questions qui demeurent en débat. Nous signalerons les principales :

- Dans quelle mesure cette réforme de l'État résulte-t-elle d'impositions, de « conditionnalités » énoncées par les bailleurs de fonds internationaux (tant organismes internationaux qu'agences ou organismes bilatéraux de coopération, tels que l'US-AID, la GTZ allemande ou l'AFD française) ? Quelle est la « perméabilité » des dirigeants politiques, des responsables administratifs, des élites, etc., des pays des « Suds » à ces directives internationales, aux modèles qu'elles véhiculent, aux discours éthiques et moraux qui les accompagnent ? Les « référentiels » élaborés par les bailleurs de fonds sont-ils des « modèles » appliqués tels quels, ou bien les réformes entreprises traduisent-elles des modes complexes d'hybridation, des réinterprétations des systèmes de pensée qui figurent dans la « bonne gouvernance » ? En définitive, s'il est incontestable que les donateurs internationaux suggèrent et formatent largement le contenu des réformes, de quel poids pèsent-ils vraiment sur sa mise en œuvre et sur ses réalisations ?

- À propos de la multiplication des acteurs, il conviendrait certainement de s'interroger, d'une part, sur la réalité de leur « nouveauté » et, d'autre part, si celle-ci était effective, sur les transformations qu'ils favorisent en matière de hiérarchie des rapports de force (pré)existants. En d'autres termes, leur apparition s'accompagne-t-elle d'un renforcement ou d'un affaiblissement de certains niveaux de pouvoir, celui de l'État tout particulièrement ?

- De manière plus précise, la question du « retrait » de l'État se pose en relation à la fois avec la décentralisation et avec les privatisations. La **décentralisation**, en tant qu'elle est une réforme des administrations publiques, s'accompagne en principe d'un déplacement des compétences et d'une redistribution des responsabilités en faveur des unités territoriales et administratives infra-étatiques. Mais comment cette décentralisation est-elle conçue et mise en œuvre ? Quelles transformations des modes de gouvernement en résulte-t-il, notamment du fait de la mise en place de nouveaux dispositifs de pouvoir ? De quel « retrait » de l'État parle-t-on, alors que c'est son appareil central qui détient toujours (en règle générale) la haute main sur les processus d'élaboration des politiques publiques ? S'agit-il d'une diminution effective de ses prérogatives ou d'un redéploiement ? Le processus se déroule-t-il de la même manière dans les États à forte tradition de centralisme et dans ceux qui sont plutôt caractérisés par une fragmentation des pouvoirs ? Quels effets « imprévus » peuvent être notés, tels qu'un interventionnisme accru des représentants de l'État central au niveau régional ou local, qui empiètent de fait sur les attributions des collectivités territoriales et de leurs élus ? Qu'en est-il, dans cette décentralisation, des **municipalités**, souvent présentées par les promoteurs des réformes comme les pivots de l'action publique locale, susceptibles d'instituer une nouvelle façon de gouverner et de favoriser l'arrivée de « nouvelles » élites censées accompagner ou encadrer la transition ? Quelle(s) position(s) les autorités politiques locales occupent-elles dans l'organisation des pouvoirs politiques ; de quels pouvoirs – et de quelles ressources – disposent-elles et de quelle capacité à les mettre en œuvre ? Doit-on évoquer un « assujettissement » des municipalités au pouvoir central ou constate-t-on une véritable affirmation de pouvoirs municipaux capables de structurer des politiques publiques tout en intégrant des intérêts localisés, auquel cas quelles « configurations » et stratégies des élus municipaux sont les plus favorables à cette affirmation des pouvoirs locaux ? En définitive, les réformes engagées dans le domaine de la gestion administrative ne concourent-elles pas à des situations qui favoriseraient la superposition des rôles et des compétences, à l'apparition de concurrences intra- et infra-étatiques au travers desquelles s'exprimeraient des rivalités de pouvoir ?

- **Les privatisations**, quant à elles, qu'elles concernent la production des biens ou les services, composent généralement le second volet des réformes visant à aboutir à « moins d'État ». Si l'on formule l'hypothèse que le terme de « privatisation » sert de « nouveau » référentiel à l'action publique, comment, tout à la fois, donne-t-il sens à celle-ci et sert-il à « faire le changement », dès lors qu'il est repris et réinterprété par les acteurs du jeu politique ? Concernant la privatisation des services publics (distribution de l'eau et de l'électricité, assainissement, ramassage et traitement des déchets ménagers, transports urbains, etc.), l'appel à projets voudrait inciter à des recherches s'intéressant aux types et formes de relations mis en place entre la puissance publique et les nouveaux opérateurs issus du

démantèlement des monopoles publics. Quels effets, sans doute multiformes, cette privatisation a-t-elle sur les modes de gouvernement et d'exercice du pouvoir étatique, dès lors qu'elle est entendue à la fois comme norme et politique d'action, renvoyant aussi bien à la cession de biens publics au secteur privé qu'à l'introduction des valeurs du marché dans la délivrance des services publics, ou encore à l'intervention d'intermédiaires privés pour répondre à la demande collective ? Par ailleurs, dans la mesure où les « anciens » gestionnaires des services n'ont pas été supprimés et où ils sont appelés à « cohabiter » avec les nouveaux acteurs privés, comment se réalise l'imbrication du public et du privé ; comment se règlent les concurrences, voire les conflits ; selon quelles « règles du jeu », et d'un jeu ouvert à un plus grand nombre d'acteurs (élus, associations, habitants, etc.) ?

#### - Associations et « société civile »

Le troisième volet constitutif de la « bonne gouvernance » et conditionnant la réforme de l'État concerne l'ouverture faite aux « associations » en tant qu'elles devraient participer à l'action publique, tout particulièrement dans le champ social (santé, éducation, pauvreté, ...), mais aussi dans celui économique (distribution de microcrédits). Dans la plupart des pays des « Suds », le « nouveau » associatif est une réalité. Toutefois, si l'on peut postuler qu'il est lié à la diminution sensible des capacités redistributives des États et à leur désengagement de certains secteurs d'activités, plusieurs points mériteraient approfondissement. Qu'en est-il, en effet, de l'ampleur du phénomène ? Quelle diversité recouvre le terme générique d'« associations » ? Dans quel contexte celles-ci sont-elles créées ; dans quel cadre réglementaire ; à l'initiative de qui ? Cette multiplication des associations est-elle effective dans tous les pays, y compris ceux qui, notoirement, élèvent des barrières à l'encontre des libertés publiques ? Comment leurs cadres se positionnent-ils par rapport aux pouvoirs étatiques et économiques ? « Composent »-ils avec lui, selon quelles modalités, ou bien portent-ils des revendications de la population en général, de certains groupes, des habitants de certains quartiers ou villages ?

En fait, il s'agirait de s'intéresser ici aux relations, sous toutes leurs formes, que ces associations nouent avec les pouvoirs publics, aux rapports de force qu'elles expriment, aux contraintes qui s'exercent sur elles (tutelle administrative, accès aux ressources financières, accès aux médias, ... quand ce n'est pas répression plus ou moins violente). Il s'agirait simultanément de comprendre l'attitude des pouvoirs publics envers elles ; de s'interroger sur l'« associationnisme » d'État qui fait de certaines associations des « bras » de l'administration ou du régime politique plutôt que des lieux de contrepouvoirs. L'analyse des registres d'action, variables selon les contextes politiques et répressifs, mais aussi selon les problèmes défendus, mérite d'être conduite avec précision. Il conviendrait en effet d'appréhender le rôle effectif de ces associations dans l'action publique, en ne se limitant pas à interroger leur autonomie, et, à travers elle, celle de la « société civile » à l'égard des bailleurs de fonds internationaux. On pourrait ainsi s'intéresser aux liens qu'établissent (ou qui sont établis), dans certains contextes, entre associations et structures communautaires ou partisanes. Jouent-elles un rôle dans les mécanismes de clientélisation de certains partis ? Et pourquoi, dans tel cas, les revendications sont-elles portées par des associations, alors que dans tel autre elles le sont par des partis ou des groupes d'une autre nature qu'associative ?

Ces réformes se traduisent par ailleurs dans l'**ordre juridique** des pays des « *Suds* », qui connaît des mutations externes, exprimant une tension entre principes contradictoires, porteuse le plus souvent de pluralisme juridique. Est-ce que, par exemple, la valorisation des pouvoirs locaux par la décentralisation et la « retraditionnalisation » concourt à une résurgence du droit local et coutumier dans la régulation, susceptible de conduire à une co-présence de différents régimes juridiques (ainsi, dans le droit foncier, mais pas uniquement) dont l'application serait affectée d'un degré d'incertitude ? Ce pluralisme juridique – si pluralisme il y a – ne constitue certainement pas une innovation, mais il prend sans doute de nouvelles formes qu'il conviendrait d'identifier. Est-il alors susceptible de contribuer, à côté d'autres facteurs, à une judiciarisation du droit – comme de nombreux indices semblent l'indiquer – qui participerait d'un phénomène impliquant également les États des « *Nords* ». Est alors posé le problème de la place de la loi dans l'ordre juridique : celle-ci peut en effet, par ses termes, prévoir explicitement l'intervention du juge, ou l'impliquer de manière implicite (silence de la loi ou rédaction « incertaine »). Par ailleurs, dans les situations de pluralisme juridique, le juge peut privilégier d'autres sources du droit (que la loi) : qu'en est-il dans les « *Suds* » ? Toujours est-il que les caractéristiques contemporaines du travail législatif dans les États des « *Suds* » méritent une attention particulière, tant dans sa dimension technique de l'organisation du travail des instances gouvernementales et parlementaires, que dans celle, politique, de la séparation des pouvoirs. Le lien peut être établi entre la perception de la loi et son mode d'établissement. Dans cette perspective, on pourra intercaler la question de la persistance ou non des phénomènes de mimétisme législatif et des processus d'identification par le droit. De même, la judiciarisation du droit, dans la mesure de son établissement, devrait inciter à conduire des analyses sur ses implications pour le système judiciaire. Est-elle accompagnée de mesures relatives à l'organisation de l'appareil judiciaire, à la structuration des tribunaux, à la formation des juges ? Ou bien les deux questions sont-elles déconnectées ? La tension entre principes contradictoires, précédemment signalée, s'exprime encore dans l'opposition entre communautarisation et subjectivation des droits, dès lors que l'État laisse échapper le monopole de la production normative et de ses justifications. Comment agit-elle ? Est-ce de manière transversale, dans l'agencement des droits et des institutions, renvoyant ainsi à la question du statut de l'individu dans les sociétés des « *Suds* » ?

### 2.3.3 Les politiques publiques sectorielles

L'appel à projets « *Les Suds, aujourd'hui* » n'impose aucunement une étude globale des systèmes et institutions politiques, de leur constitution, de leur fonctionnement, de leur réforme éventuelle, etc. Il ne souhaite pas non plus privilégier une échelle d'analyse plutôt qu'une autre. Il estime toutefois utile que des travaux plus nombreux se consacrent aux politiques publiques appliquées à certains domaines particuliers, tels ceux, par exemple, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, du patrimoine, du développement rural, de la gestion urbaine ou encore de la fiscalité. De telles recherches pourraient utiliser ces entrées comme clés de lecture de l'État et de sa réforme, au travers de la transformation de ses modes d'action. Elles sont en effet susceptibles, surtout si elles sont menées dans un cadre pluridisciplinaire, de faciliter la compréhension de l'évolution des valeurs et des catégories des politiques nationales et internationales et de fournir des éléments de réponses, à partir de

démarches empiriques, aux différents questionnements formulés dans la rubrique précédente. Pour autant, de telles recherches possèdent une légitimité propre : en effet, alors que de nombreux États des « *Suds* » sont confrontés à la nécessité de réformer des systèmes (éducatifs, sanitaires, de protection sociale, etc.) souvent excessivement dualistes et très mal ciblés sur les populations les plus nécessiteuses, nos connaissances sur leur efficacité, leur équité et leur coût sont encore très insuffisantes.

Nous esquissons ci-dessous quelques pistes pour trois exemples de politiques publiques, sans que l'appel à projets veuille les privilégier plus particulièrement.

- Les politiques publiques dans le domaine de la santé

Les recherches sur les systèmes de santé sont sensiblement moins développées en France que dans les pays anglophones, entre autres pour ce qui est de l'histoire de ces systèmes. Les travaux envisagés pourraient donc porter sur la mise en place de politiques publiques dans le domaine de la santé, sur l'histoire de l'implantation de programmes de lutte contre les maladies et/ou celle des formations aux professions de santé. Ils pourraient également s'intéresser à la santé comme champ d'application de la réforme de l'État et de la gouvernance. Se posent alors la question des modalités de « mise à l'agenda » international et national d'un problème donné de santé, et celle des prises de décision ; de même que celle de la circulation des valeurs « philanthropiques », de leur performance et leur efficacité. Il est possible aussi d'éclairer les recherches sur la pauvreté à partir de la question de l'accès aux soins, tout comme la géographie des épidémies et des dispositifs de lutte peut servir de révélateur aux disparités régionales au sein d'un même pays ou d'une même région. Les relations contractuelles entre l'État, le secteur privé lucratif et le secteur privé non lucratif en matière de dispensation des soins peuvent, quant à elles, être étudiées dans une perspective diachronique et on peut tenter de mesurer les effets des changements opérés dans ce type de relations. Des questions telles que celles du droit à la santé, de l'équité, de l'éthique peuvent être abordées, par exemple en se demandant si elles se posent (ou doivent être posées) dans les pays des « *Suds* » de manière spécifique. Plus largement, quelles sont les possibilités de la constitution d'une « démocratie sanitaire » et de l'émergence de contre-pouvoirs ?

- Les politiques publiques en matière de protection sociale

Depuis le début des années 2000, la question de la protection sociale occupe une place importante dans les discours, analyses, stratégies et techniques mobilisées dans les pays des « *Suds* » (comme, d'ailleurs, dans ceux des « *Nords* »). La Banque mondiale a construit une doctrine, la gestion des risques sociaux, et l'OIT a fait de l'extension de la protection sociale un de ses axes prioritaires d'intervention. Selon ces organismes, le renforcement de la protection sociale est supposé répondre à trois « problèmes » : la pauvreté et la vulnérabilité des populations; l'aménagement des conditions d'emploi et de mise au travail, en vue de l'amélioration de l'adaptation des travailleurs aux nouvelles données des marchés du travail; et la protection contre les risques sociaux des ménages, par des mécanismes d'assurance conférant aux travailleurs des droits contributifs, et assis sur une conception « pleine » des droits liés à la citoyenneté. Ces discours de justification mériteraient d'être plus précisément analysés, surtout si, comme cela semble, le consensus est loin d'être réalisé entre les organisations internationales, et entre celles-ci et les pouvoirs publics nationaux. L'appel à

projets voudrait en outre inciter à améliorer la connaissance des dispositifs de protection sociale dans les pays des « *Suds* », en prenant en compte leur histoire, leur imprégnation politique, leurs modalités techniques, leurs limites et incomplétudes. Dans ce but, on pourrait analyser la place, l'histoire, le développement / blocage, des systèmes d'assurance sociale (héritages de la colonisation, imitation des modèles européens, ou autres), ainsi que leurs dynamiques actuelles d'extension ou de régression. On pourrait s'intéresser aussi aux évolutions des dispositifs d'assistance, dans un contexte de lutte contre la pauvreté, et de tendance à la responsabilisation : « conditionnalités », programmes d'insertion, innovations engendrant une catégorie intermédiaire entre assistance et assurance, transferts ciblés ou « larges », retour de la charité personnalisée et ostentatoire. Il serait également utile de comprendre comment les nouvelles formes de mise au travail, dans un contexte économique et normatif mondialisé, s'articulent avec la protection sociale. Constate-t-on un rejet vers un système de santé public de base, dégradé le plus souvent, des travailleurs précaires sans droits contributifs ? Quelle est l'efficacité/inefficacité des systèmes de retraite par capitalisation, hors d'un « noyau » restreint de salariés stabilisés ; sa faible efficience éventuelle expliquerait-elle les pressions exercées pour la mise en oeuvre d'un « minimum vieillesse » ? Où constate-t-on l'émergence – et avec quels effets – de mutuelles de grande dimension à destination des travailleurs du secteur « informel » ? Au-delà de ces questions, il serait certainement essentiel de parvenir à la formulation de typologies des systèmes nationaux de protection sociale dans les pays des « *Suds* », vus non seulement comme des architectures institutionnelles, mais aussi comme des lieux de production de droits. Ceci implique une discussion sur la pertinence de la transposition des typologies européo-centrées, mais aussi la mise au centre de l'analyse des trajectoires historiques de ces systèmes et de leur rôle dans la reconfiguration des marchés du travail<sup>13</sup>.

▪ Le « gouvernement des villes »

L'importance des dynamiques urbaines dans les « *Suds* » est un fait. En outre, le rôle des villes et de l'urbanisation est généralement considéré comme un élément stratégique de premier ordre dans le développement. Cependant, si elles transitent parfois par une terminologie « codifiée », voire convenue, les idées en vogue dans le champ urbain, notamment celles de gouvernance et de développement durable, méritent d'être analysées et discutées au-delà du seul débat doctrinal. Ainsi la question de la gouvernance urbaine, qui met en relation les approches de la gestion et des politiques urbaines – particulièrement les relations public/privé dans les services urbains – avec les grandes questions de la coopération internationale et du développement, fait l'objet d'une demande forte de la part des institutions en charge de l'élaboration et/ou de la mise en oeuvre de ces politiques. Face à de nombreux échecs, constatés un peu partout, les modèles de développement urbain en vigueur, largement diffusés par les organismes internationaux d'aide au développement, apparaissent de plus en plus, au sein même de ces organismes, comme inadéquats face aux problèmes du développement local, aux questions de décentralisation, mais aussi de

<sup>13</sup> La question des « nouvelles formes du travail » et du marché du travail constitue un sous-thème du thème 1 : « *Les dynamiques sociales dans les pays des « Suds » : variété des processus, diversité des formes, hétérogénéité des effets* ».

municipalisation, dans un contexte marqué notamment par l'émergence d'une société civile et la montée de revendications en faveur de plus de démocratie. Cette perspective implique une approche renouvelée des concepts et des méthodes, en particulier celle des indicateurs (ceux relatifs à la « pauvreté urbaine » par exemple), dans leurs incidences stratégiques ou opérationnelles (programmes d'aide et projets de développement). Elle invite aussi à un réexamen comparatif, à partir de situations urbaines saisies dans leur devenir ; toutefois, il ne s'agit pas d'entreprendre ici tant la comparaison des villes et de leur développement que celle des stratégies d'intervention, des logiques de projet dans leurs relations à l'évolution des logiques et stratégies d'acteurs. Cette approche renouvelée passe par le réexamen de notions : pays émergents/villes « émergentes », transition économique et/ou politique/transition urbaine ... La recherche urbaine sur les « Suds » ne trouve pas sa légitimité dans la seule spécificité des « problèmes urbains » : elle tient pour beaucoup au fait que les modes de circulation des modèles, les modes opératoires (par ex. le développement des projets, leur financement, etc.) et les systèmes d'acteurs y présentent des traits distinctifs, quoique fort complexes et diversifiés selon les sociétés. Dès lors, face à des modèles à vocation universaliste, les recherches empiriques pourraient s'attacher aux « bricolages » de la gestion urbaine, aux formes d'hybridation des modèles, aux pratiques de « gestion du chaos urbain », aux dispositifs de coordination des acteurs, aux situations de dissidence urbaine, aux questions nouvelles sur l'informalité urbaine, ainsi qu'à la difficulté à trouver des échelles pertinentes et légitimes de territorialisation de l'action publique.

#### 2.4 Mobilités et migrations des « Suds »

Malgré une apparente floraison de travaux et de recherches, la connaissance des phénomènes migratoires, des contextes dans lesquels ils s'organisent et leurs implications sociales, économiques, politiques et culturelles dans les « Suds » demeure très insuffisante, tant sur le plan général de l'intelligence des processus migratoires et de leurs relations aux espaces et sociétés concernés, que sur le plan quantitatif (volumes, flux de personnes et de biens). Dans cet ensemble, l'étude des **migrations qui s'établissent entre pays des « Suds »** ne représente qu'une très faible part des travaux existants ; on encouragera donc particulièrement les recherches qui s'inscriraient dans ce champ.

D'une manière générale, **trois sous-thèmes** peuvent être identifiés :

- Le premier concerne **l'anthropologie du projet migratoire**, lequel est constitutif de la migration. Une approche en terme de projet devrait permettre de diversifier les analyses en allant au-delà des explications en termes de déterminations ou de choix rationnel, en faisant appel aux notions de savoir-faire et de pouvoir-faire – d'initiative, donc – pour s'intéresser à la façon dont le migrant aménage les contraintes auxquelles il fait face pour réaliser son projet. Dans cette approche, on pourra s'interroger sur l'élaboration du projet migratoire chez les individus et les groupes, sur la dimension micro-économique de la décision de migration au sein des ménages et de la place de la migration dans leur « portefeuille » d'activités, sur la manière dont ce projet évolue en fonction de la complexification des itinéraires, sur les formes sociales créées durant l'expérience migratoire et la pratique concrète de l'itinérance (communautés de circonstance, collectifs provisoires ou de haute

continuité, etc.), ou encore sur le processus par lequel s'acquiert la connaissance d'itinéraires et de routes migratoires de plus en plus complexes.

- Un deuxième volet concerne les **relations entre migrations internationales et les autres formes de mobilité**. Une attention particulière pourrait être portée d'une part à l'articulation entre les mobilités à différents rythmes et différentes distances (migrations internationales, mobilités résidentielles et quotidiennes intra-urbaines) et, d'autre part, aux rapports entre les politiques institutionnelles et les comportements des citoyens, leurs pratiques résidentielles et leurs usages des espaces urbains. A cet égard, il conviendra de porter attention aux effets des migrations féminines sur les sociétés et les familles laissées au pays. Quatre aspects peuvent être ciblés. En premier lieu, les rapports entre migrations et espaces urbains dans les « *Suds* » : insertion urbaine des immigrés dans les villes des « *Suds* », y compris des réfugiés ; modalités de cette insertion ; rôle de ces immigrés dans la production de l'urbain, la métropolisation et les polarisations sociales croissantes des espaces urbanisés. En second lieu, les questions des migrations forcées et des réfugiés. Sur ce sujet, la plupart des travaux existants sont concentrés sur les camps ; il serait nécessaire de les poursuivre, mais aussi de traiter la question des réfugiés hors des camps, notamment de leurs modalités d'installation dans les espaces urbains, centraux ou périphériques ; les politiques d'accueil et, tout particulièrement, les spécificités du droit d'asile des pays des « *Suds* ». En troisième lieu, les migrations féminines : le volume de ces dernières est en augmentation rapide et elles se réalisent pour des motifs de plus en plus variés (migrations de travail, migrations commerçantes, migrations de prostitution, etc.). Ce type de migration demeure mal connu, tant en ce qui concerne leur mise en œuvre spécifique que dans leurs effets sociaux et démographiques (par exemple, effets sur les sociétés et les familles laissées au pays). Enfin, il convient d'accorder une grande attention aux migrations de transit ; celles-ci affectent souvent des pays et des sociétés qui alimentent aussi l'émigration internationale. On s'intéressera aux effets que ces migrations de transit peuvent avoir sur les sociétés locales sur les différents plans (social, économique, politique, idéologique).

- Le troisième volet de la thématique s'intéresse aux **rapports entre migrations et développement**. L'ampleur des migrations internationales est telle que, selon certaines sources, les rapatriements de salaires dépasseraient sensiblement l'aide publique au développement et représenteraient, après l'investissement direct étranger, la deuxième source du financement externe au profit des pays des « *Suds* ». Dans certains pays, surtout les plus pauvres, la survie de larges fractions de la population, voire celle de régions entières en dépend. La question des rapports entre émigration internationale et développement (facteur aggravant du sous-développement des pays les plus pauvres ? ou facteur favorable au développement local, voire national ?) peut être réinterrogée : effets des transferts financiers (et étude de leurs modalités : banques nationales, opérateurs privés, agents « informels »), mais aussi des savoir-faire techniques (et plus généralement des transferts de normes, codes et valeurs, de modèles de consommation et comportement, de pratiques politiques ou religieuses, nouveaux ou réinventés en migration); conséquences des changements opérés par des politiques migratoires (des « *Nords* ») combinant forte réduction des flux et accentuation de la sélectivité (*brain-drain, brain-gain*) ; rôle des diasporas et des

économies ethniques transnationales ; Des études de cas multi-sites, constitués de pays ou régions aux caractéristiques différentes, pourraient apporter des éléments précieux pour évaluer les effets sur les pays de départ de tels changements dans les politiques d'accueil des immigrants au Nord. Il conviendra également de s'intéresser à l'autre volet des relations entre migrations internationales et développement, à savoir les effets du développement sur les migrations (internationales, mais aussi internes), selon qu'il les encourage, les freine ou les stabilise. A ce sujet, les effets de la création de zones de libre échange (MERCOSUR, CEDEAO, ASEAN) sont mal connus. L'objectif serait de mettre en évidence les conséquences de l'intégration des marchés sur l'apparition ou la réorientation de flux migratoires.

## **2.5 Mémoires, identités, représentations, patrimoine**

### **2.5.1 Les temporalités des « Suds » : modalités des développements passés et construction des représentations.**

Les approches scientifiques du passé renseignent sur les organisations spatiales et sociales anciennes, les environnements associés à ces organisations, les rythmes de l'évolution et tous les phénomènes de seuil, de rupture, etc. Retrouver la spécificité de ces développements, qu'il s'agisse d'environnements ou de sociétés, permet de documenter une véritable demande locale et nationale de patrimonialisation. Un bilan critique des orientations et résultats de recherche les plus récents pourra être entrepris: Quelles sont les voies explorées, les chantiers ouverts ?

Sur un autre plan, ces dernières années, les travaux et manifestations portant sur les enjeux de la mémoire, en particulier en relation avec les événements traumatiques de l'esclavage et de la colonisation, se sont multipliés. Ces importants événements du passé représentent, en Afrique comme en Asie, en Océanie et en Amérique du Sud, la toile de fond sur laquelle se déroulent les relations avec les pays des « Nords », qui tendent parfois à occulter ce contexte. Parallèlement, depuis la décolonisation, un certain nombre d'ajustements ont eu lieu et ont lieu aujourd'hui encore de façon interne aux pays des « Suds » ; ils visent à négocier, en référence à des arguments puisés dans le passé plus ou moins lointain, la place sociale, territoriale, politique et économique des différents acteurs locaux sur les scènes nationales. A ce titre, on pourra s'intéresser, entre autres, à la longue durée des civilisations, aux mythes de fondation et légendes dorées, en un mot à la manière dont la référence à des passés mythiques joue un rôle, souvent important, dans la définition des identités, qu'elles soient nationales ou affirmation d'appartenance à des communautés autres que nationales, religieuses ou ethniques notamment.

D'un point de vue pratique, toutes ces thématiques qui se nourrissent des « regards sur le passé » concourent, chacune à leur façon, à dessiner les nouvelles temporalités (en tant que manières de se penser dans le temps) qui sous-tendent les fonctionnements actuels des pays des « Suds » et conditionnent les développements économiques, sociaux, écologiques et politiques de leurs populations.

### **2.5.2 La patrimonialisation des biens culturels, matériels et immatériels**

Ce mouvement s'est développé considérablement – mais récemment – dans les pays des « Suds », confrontés à la « marchandisation » des biens culturels, à l'évolution des conditions de leur production et transmission, ainsi qu'au besoin croissant de sauvegarde et de

protection du patrimoine, sans oublier le problème de leur valorisation dans le cadre national ou international. Ces politiques du patrimoine ne correspondent pas en effet aux seuls risques de leur disparition, mais à la transformation de leur statut même, mis sur le marché national et international, et dont les conditions de production et de transmission se trouvent profondément transformées (tourisme, biens artisanaux, spectacles, etc.).

Or, ce processus à l'œuvre dans les « *Suds* » n'a, jusqu'à présent, que modérément retenu l'attention de la recherche française. Bien que la situation en ce domaine ait notablement évolué depuis une quinzaine d'années, il n'en serait pas moins utile de s'attacher à l'historiographie de la connaissance artistique des sociétés non européennes : pourquoi est-elle réduite ? Quelles sont ses articulations, par exemple, avec l'orientalisme scientifique et pictural ? Avec l'expansion coloniale ? Quels en ont été les principaux protagonistes, ses temps forts, ses domaines de prédilection, ses impensés, etc. ?

Au-delà, l'histoire des patrimoines historiques des « *Suds* », comme des pratiques artistiques contemporaines, offre de multiples objets d'investigation : efflorescence des créations de musées, émergence du collectionnisme et du mécénat, développement de la scène artistique contemporaine, multiplication des lieux et occasions d'exposition (salons, biennales, etc.), réalité (ou pas) de la notion d' « Art Mondial », comme l'on parle de *World Music*, tous domaines fortement investis par des artistes des « *Suds* ». On attend aussi des propositions de recherche sur les nouvelles géographies que les processus de mondialisation, aussi hétérogènes soient-ils dans leurs dynamiques et leurs effets, invitent à imaginer pour mieux cerner les dynamiques et circulations transnationales; d'autant que si, par tradition ou commodité, ces circulations sont généralement envisagées dans leur relation au Nord, il y aurait lieu d'étudier les mouvements d'un Sud à l'autre, soit au sein d'ensembles régionaux tissés de relations de proximité (bassin méditerranéen, Afrique subsaharienne, etc.), soit à échelle plus large (Inde/Afrique du Sud, Chine/Afrique ...).

Dans ce vaste champ, trois ensembles mériteraient d'être plus particulièrement approfondis. En premier lieu, le **domaine de l'art et de l'architecture en situation coloniale**, en insistant d'une part sur les interactions entre dessein colonial et sociétés colonisées, dans leurs capacités de résistance et d'influence, inertie, contestations, détournements, appropriations, etc. et, d'autre part, sur les contextes locaux dans lesquels la commande coloniale s'est intégrée. Par ailleurs, bien que les phénomènes actuels de « nostalgie coloniale » tout comme les dispositifs et modalités de réappropriation des traces du passé colonial aient bien commencé à intéresser la recherche française (mais bien moins que celle anglo-saxonne), des investigations plus systématiques seraient bienvenues. En second lieu, **les territoires, acteurs, pratiques et publics de la mondialisation de l'art** : artistes, marchands, collectionneurs se « délocalisent », de nouveaux réseaux d'artistes se constituent autour de pôles d'échanges virtuels, des phénomènes d'internationalisation de l'art apparaissent, favorisant des dynamiques d'hybridité et de métissage. Les réalités diasporiques jouent un rôle notable dans ces mouvements d'interpénétration culturelle, avec leurs effets de retour sur les « *Suds* », et constituent un objet de recherche en soi. Mais ces nouvelles situations qui bouleversent le monde et le marché de l'art incitent aussi à revisiter les canons d'appréciation critique et de réception des arts provenant des « *Suds* » ou s'en revendiquant. En troisième lieu, enfin, on devrait approfondir l'étude de **l'usage du patrimoine et de l'art à des fins d'affirmation et de consolidation identitaires des « Suds »** : vestiges

archéologiques, requalifications des sites et du patrimoine monumental, politiques muséales, voire historicismes architecturaux et décoratifs, parcs à thèmes historiques, etc., en ce qu'ils constituent autant de modalités de valorisation et d'instrumentalisation des richesses patrimoniales afin de légitimer l'ancienneté d'une configuration politique locale et/ou la qualité de sa culture.

### 3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la **recevabilité** des projets par l'ANR et par l'unité support, selon les critères explicités en § 3.1.
- Examen de l'**éligibilité** des projets par le comité d'évaluation, selon les critères explicités en § 3.2.
- Désignation des experts extérieurs par le comité d'évaluation.
- Élaboration des avis par les experts extérieurs, selon les critères explicités en § 3.3 (voir grille d'expertise sur le site de publication de l'appel à projets dont l'adresse est indiquée en p. 1).
- Évaluation des projets par le comité d'évaluation après réception des avis des experts (voir grille d'évaluation sur le site de publication de l'appel à projets).
- Examen des projets par le comité de pilotage et proposition d'une liste des projets à financer par l'ANR.
- Établissement de la liste des projets sélectionnés par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire) et publication de la liste sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.
- Envoi aux coordinateurs des projets non sélectionnés d'un avis synthétique sur proposition des comités.
- Finalisation des dossiers scientifique, financier et administratif pour les projets sélectionnés.
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.

Les rôles respectifs des principaux acteurs de la procédure de sélection sont :

- Les experts extérieurs, désignés par le comité d'évaluation, donnent un avis écrit sur les projets. Au moins deux experts sont désignés pour chaque projet.
- Le comité d'évaluation, composé de membres des communautés de recherche concernées, français ou étrangers, issus de la sphère publique ou privée, a pour mission d'évaluer les projets en prenant en compte les expertises externes et de les répartir dans trois catégories : A (recommandés), B (acceptables), et C (rejetés).
- Le comité de pilotage, composé de personnalités qualifiées et de représentants institutionnels, a pour mission de proposer à partir des travaux du comité d'évaluation, une liste de projets à financer par l'ANR.

Les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR doivent être respectées par les personnes intervenant dans la sélection des projets, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêt. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des comités d'évaluation et de pilotage sont décrites dans des documents disponibles sur le site internet de l'ANR<sup>14</sup>.

La composition des comités du programme sera affichée sur le site internet de l'ANR<sup>15</sup>.

### 3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

#### IMPORTANT

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis au comité d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.

- 1) Les **dossiers** doivent être soumis **dans les délais, au format demandé et être complets.**
- 2) Le **coordinateur** du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation ni du comité de pilotage du programme.
- 3) La **durée** du projet doit être comprise entre 24 mois et 48 mois.
- 4) Nombre de partenaires :

### 3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

#### IMPORTANT

Après examen par le comité d'évaluation, les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.

- 1) Le projet doit **entrer dans le champ** de l'appel à projets, décrit en § 2.
- 2) Les **dossiers** sous forme papier doivent être soumis **dans les délais, au format demandé et être signés de tous les partenaires.**
- 3) **Type de recherche** : cet appel à projets est ouvert :
  - à des projets de Recherche fondamentale<sup>16</sup>,
  - à des projets de Recherche industrielle<sup>16</sup>,
  - à des projets de Développement Expérimental<sup>16</sup>.
- 4) Autres critères (en particulier pour les programmes transnationaux...).

<sup>15</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Comites>

<sup>16</sup> Voir définitions des catégories de recherche en annexe § 6.1.

### 3.3. CRITERES D'EVALUATION

#### IMPORTANT

Les dossiers satisfaisant aux critères de recevabilité et d'éligibilité seront évalués selon les critères suivants (la grille d'expertise et la grille du comité d'évaluation sont disponibles sur le site de publication de l'appel à projets dont l'adresse est indiquée en page 1).

- 1) Qualité scientifique et technique
  - intérêt du sujet,
  - positionnement par rapport à l'état de l'art,
  - originalité et caractère novateur du projet,
  - qualité des objectifs et justification de la problématique,
  - apports en termes de progrès des connaissances,
  - définition des résultats scientifiques attendus.
- 2) Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination
  - présentation et justification des approches, stratégies de recherche, choix et accès aux terrains, aux sources, aux données, etc.
  - faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes,
  - si nécessaire modalités de constitution, d'archivage, d'accès et de partage des bases de données et des corpus,
  - modalités de collaboration interdisciplinaires (si pertinent).
- 3) Impact global du projet
  - utilisation ou intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire,
  - résultats attendus en termes de publications,
  - stratégie de valorisation des résultats.
- 4) Qualité du consortium et moyens humains
  - compétences scientifiques des équipes constituées pour le projet,
  - capacité à conduire le projet et à le mener à son terme : expériences, compétences, environnement,
  - aptitude du coordinateur à conduire le projet,
  - adéquation entre le partenariat et les objectifs scientifiques,
  - complémentarité et synergie du partenariat,
  - justification du partenariat international.
- 5) Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet
  - plan de travail, calendrier, identification de jalons,
  - modalité de travail en commun, gestion du projet,
  - composition des ressources humaines mobilisées : équilibre entre personnels permanents et non permanents (qualité de l'encadrement),
  - adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre,
  - évaluation et justification des moyens demandés (personnels, missions, sous-traitance, consommables, équipement...) au regard des objectifs et du programme scientifique des travaux.

### 3.4. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Recommandations concernant l'implication des personnels

- Les projets veilleront à un équilibre entre personnels permanents et personnels temporaires, comme indiqué en § 4.1, « Conditions pour le financement de personnels temporaires ».

Recommandations concernant la demande de financement ANR

- Dans le cadre du présent appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets qui justifient de financements de l'ANR pour des montants compris entre 30 k€ et 200 k€, y compris pour des projets de recherche fondamentale. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être retenus pour des montants de financements inférieurs ou supérieurs.

Recommandation concernant les projets « suite »

- Les projets s'inscrivant dans la continuité de projet(s) antérieur(s) déjà financés par l'ANR devront donner un bilan détaillé des résultats obtenus et décrire clairement les nouvelles problématiques posées et les nouveaux objectifs fixés.
- Un même projet ne peut être déposé à deux appels à propositions ouverts par l'ANR lors d'une même édition.

## 4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

### 4.1. FINANCEMENT DE L'ANR

Mode de financement

Le financement attribué par l'ANR à chaque partenaire sera apporté sous forme d'une aide non remboursable, selon les dispositions du « Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR », disponible sur le site internet de l'ANR<sup>17</sup>.

Seuls pourront être bénéficiaires des aides de l'ANR les partenaires résidant en France, les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ou, les institutions françaises implantées à l'étranger. La participation de partenaires étrangers est néanmoins possible dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

#### IMPORTANT

L'ANR n'attribuera pas d'aide d'un montant inférieur à 15 000 € à un partenaire d'un projet.

<sup>17</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>

### Taux d'aide des entreprises

Pour les entreprises<sup>18</sup>, les taux maximum d'aide de l'ANR pour cet appel à projets sont les suivants :

Dénomination	Taux maximum d'aide pour les PME <sup>18</sup>	Taux maximum d'aide pour les entreprises autres que PME
Recherche fondamentale <sup>19</sup>	45 % des dépenses éligibles	30 % des dépenses éligibles

Il y a collaboration effective entre une entreprise et un organisme de recherche lorsque l'organisme de recherche supporte au moins 10 % des coûts entrant dans l'assiette de l'aide et qu'il a le droit de publier les résultats des projets de recherche, dans la mesure où ces résultats sont issus de recherches qu'il a lui-même effectuées.

### Éligibilité des opérations menées par les entreprises partenaires de projets au Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les dépenses engagées par les entreprises pour financer des opérations de recherche peuvent être éligibles au crédit impôt recherche. (CIR), article 244 quater B du code général des impôts.

Pour les projets retenus par l'ANR le crédit d'impôt peut être attribué, pour les entreprises, en complément de la subvention sur la base de la part non subventionnée du budget de l'opération.

Afin d'obtenir un avis opposable à l'administration sur l'éligibilité de l'opération au CIR, les entreprises peuvent déposer une demande de rescrit fiscal (entente préalable) à l'Agence Nationale de la Recherche (article L80B3 bis du livre des procédures fiscales). Pour bénéficier de cette disposition, les entreprises doivent choisir le dispositif visé par l'article 3bis de l'article L80B (cf. paragraphe 1 du formulaire de demande disponible à l'adresse ci-dessous):

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/CIR>

Le formulaire complété et signé est à retourner par courrier RAR, à l'adresse suivante :

ANR  
Département DPC/CIR  
212 Rue de Bercy  
75012 Paris cedex

Les agents qui examinent les demandes d'appréciation des dossiers CIR sont tenus au secret professionnel au même titre que les agents de l'administration fiscale dans les conditions prévues à l'article L103 du livre des procédures fiscales.

<sup>18</sup> Voir définitions relatives aux structure en annexe § 6.3.

<sup>19</sup> Voir définitions des catégories de recherche en annexe § 6.1.

**IMPORTANT**

L'effet d'incitation<sup>20</sup> d'une aide de l'ANR à une entreprise autre que PME devra être établi. En conséquence, les entreprises autres que PME sélectionnées dans le cadre du présent appel à projets seront sollicitées, pendant la phase de finalisation des dossiers administratifs et financiers, pour fournir les éléments d'appréciation nécessaires.

**Conditions pour le financement de personnels temporaires**

Pour ce programme, des personnels temporaires (contrat à durée déterminé) pourront être affectés au projet. Sauf cas particulier, pour l'ensemble du projet, l'effort correspondant (en personnes.mois) donnant lieu à un financement de l'ANR ne pourra qu'exceptionnellement excéder 24 personnes.mois par année du projet. Cet effort peut être réparti sur la durée du projet de manière non uniforme. Sauf cas particulier, cet effort ne devra pas être supérieur à 50% de l'effort total en personnel engagé sur le projet.

Le financement par l'ANR de ces personnels temporaires ne saurait excéder la durée du projet.

**Recrutement de doctorants**

- L'ANR ne financera pas de doctorants dans ce programme.
- 

**demande financière**

- Toutes les demandes financières doivent être dûment justifiées au regard des objectifs du projet.
- Aucun financement de décharges d'enseignement n'est autorisé dans le cadre de ce programme.

**4.2. ACCORDS DE CONSORTIUM**

Pour les projets partenariaux organisme de recherche/entreprise<sup>21</sup>, les partenaires devront conclure, sous l'égide du coordinateur du projet, un accord précisant :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet.

<sup>20</sup> Voir définition de l'effet d'incitation en annexe § 6.4

<sup>21</sup> Voir définition en annexe § 6.1.

Ces accords permettront de déterminer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (appelé ci-après « l'encadrement »).

L'absence d'aide indirecte est présumée si l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- le bénéficiaire soumis à l'encadrement supporte l'intégralité des coûts du projet ;
- dans le cas de résultats non protégeables par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire peut diffuser largement ses résultats ;
- dans le cas d'un résultat protégeable par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire en conserve la propriété
- le bénéficiaire soumis à l'encadrement qui exploite un résultat développé par un organisme de recherche bénéficiaire verse à cet organisme une rémunération équivalente aux conditions du marché.

Le coordinateur du projet transmettra une copie de cet accord à l'ANR ou son unité support ainsi qu'une attestation signée des partenaires attestant de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement ainsi qu'avec la(les) convention(s) définissant les modalités d'exécution et de financement du projet. **Cette transmission interviendra dans le délai maximum de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur des actes attributifs d'aide.**

L'attestation devra donc certifier soit que l'accord remplit l'une des conditions énumérées ci-dessus, soit que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de la participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet. A défaut, l'accord pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée par l'ANR.

#### 4.3. POLES DE COMPETITIVITE

La labellisation du projet par un pôle de compétitivité sera portée à la connaissance du comité de pilotage. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire que tous les partenaires d'un projet soient membres du pôle ou localisés dans sa région pour que ce projet puisse bénéficier du label de « projet de pôle ».

Le(s) partenaire(s) d'un projet labellisé par un (des) pôle(s) de compétitivité situé(s) dans le périmètre géographique du (des) pôle(s) concerné(s) et retenu par l'ANR dans le cadre de cet appel à projets pourront se voir attribuer un complément de financement par l'ANR.

La procédure à suivre est la suivante :

- Le formulaire d'attestation de labellisation d'un projet par un pôle de compétitivité est rempli en ligne sur le site de soumission et téléchargeable au format pdf (\*.pdf).
- Le partenaire coordinateur devra transmettre le formulaire d'attestation de labellisation, **avec le volet 1 dûment renseigné**, sous forme électronique à la structure de gouvernance de chaque pôle de compétitivité sollicité.

- En cas de labellisation, la structure de gouvernance du pôle de compétitivité sollicité devra transmettre à l'ANR le formulaire d'attestation de labellisation **avec le volet 2 dûment renseigné, en deux versions** : une version sous forme papier **signée** envoyée par courrier et une version sous forme électronique au format Word (\*.doc) (adresses postale figurant sur le formulaire et adresse électronique : [poles.competitivite@agencerecherche.fr/](mailto:poles.competitivite@agencerecherche.fr/)).
- Le formulaire d'attestation de labellisation sous forme papier **signé** devra être transmis à l'ANR dans un délai de **deux mois maximum** après la date de clôture de l'appel à projets.

#### 4.4. AUTRES DISPOSITIONS

Le financement d'un projet par l'ANR ne libère pas les partenaires du projet de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

Le coordinateur s'engage au nom de l'ensemble des partenaires à tenir informée l'ANR et son unité support de tout changement susceptible de modifier le contenu, le partenariat et le calendrier de réalisation du projet entre le dépôt du projet et la publication de la liste des projets sélectionnés.

## 5. MODALITES DE SOUMISSION

### 5.1. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il devra être complet au moment la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées p. 2 du présent appel à projets.

#### IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées p. 2 du présent appel à projets.

Le dossier de soumission complet est constitué de deux documents intégralement renseignés :

- Le « **document de soumission** » est la **description administrative et budgétaire du projet. Il est rempli en ligne sur le site de soumission.**  
Le document de soumission doit ensuite être téléchargé et imprimé à partir du site de soumission et signé de tous les partenaires.
- Le « **document scientifique** » est la **description scientifique et technique du projet. Le modèle à utiliser est disponible sous format Word (\*.doc) sur le site de l'ANR à la page de publication de l'appel à projets. Une fois complété, ce document est à déposer dans le site de soumission.**

Il est recommandé de produire une description scientifique et technique du projet en anglais, sauf pour les projets pour lesquels l'usage du français s'impose. Cela concerne en particulier les projets en sciences humaines et sociales où le français peut être utilisé dans le cadre d'une évaluation internationale. Cela concerne également les projets à fort potentiel de valorisation (recherche industrielle), pour lesquels une expertise par une personnalité non résidente en France ne serait pas recommandée en raison des enjeux économiques particuliers du projet. Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.

## 5.2. PROCEDURE DE SOUMISSION

**LA SOUMISSION SERA EFFECTUEE EN LIGNE SUR UN SITE DEDIE ACCESSIBLE A PARTIR DU SITE DE L'ANR A L'ADRESSE INDIQUEE EN PAGE 1**

1) SOUMISSION EN LIGNE, impérativement :

- avant la date indiquée en page 1,
- liens disponibles à compter du mardi 5 janvier 2010 sur la page de publication de l'appel à projets sur le site de l'ANR.

**APRES SAISIE DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PAR LES PARTENAIRES DU PROJET, LE COORDINATEUR DEVRA IMPERATIVEMENT VALIDER LA SOUMISSION EN LIGNE EN APPUYANT SUR LE BOUTON « SOUMETTRE ».**

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION sous forme électronique sera envoyé au coordinateur après validation de la soumission en ligne.

**Après validation de la soumission en ligne, le projet pourra encore être modifié jusqu'à la date de clôture de l'appel à projets.**

Seules les informations présentes et validées sur le site de soumission à la clôture de l'appel à projets seront prises en compte.

2) TRANSMISSION SOUS FORME PAPIER du document de soumission imprimé à partir du site de soumission et signé par tous les partenaires.

Ce document devra être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard à la date indiquée en page 2, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale indiquée en page 2

### 5.3. CONSEILS POUR LA SOUMISSION

Il est fortement conseillé :

- De ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour effectuer la soumission en ligne de leur projet ;
- De valider **et** enregistrer les informations saisies avant de quitter chaque page ;
- De télécharger le récapitulatif complet du projet au format Excel ;
- Après validation de la soumission en ligne, le projet pourra encore être modifié jusqu'à la date de clôture de l'appel à projets ;
- De consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée p. 2, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement (guide d'utilisation du site de soumission, guide d'établissement des budgets, glossaire, FAQ...);
- De contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à(aux) (l')adresse(s) mentionnées p. 2 du présent appel à projets.

Il est rappelé que, pour chaque partenaire organisme public ou fondation de recherche, le responsable scientifique et technique ainsi que le directeur du laboratoire **doivent signer** le document de soumission.

## 6. ANNEXE

### 6.1. DEFINITIONS RELATIVES AUX DIFFERENTES CATEGORIES DE RECHERCHE

Ces définitions figurent dans l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation<sup>22</sup>. On entend par :

**Recherche fondamentale**, « des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris essentiellement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou de faits observables, sans qu'aucune application ou utilisation pratiques ne soient directement prévues ».

**Recherche industrielle**, « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes, nécessaire à la recherche industrielle, notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes visés [dans la définition du développement expérimental] [...] ci-après ».

**Développement expérimental**, « l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et de techniques scientifiques, technologiques, commerciales et autres existantes en vue de produire des projets, des dispositifs ou des dessins pour la conception de produits, de procédés ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés. Il peut s'agir notamment d'autres activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Ces activités peuvent porter sur la production d'ébauches, de dessins, de plans et d'autres documents, à condition qu'ils ne soient pas destinés à un usage commercial.

La création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables relève du développement expérimental lorsque le prototype est nécessairement le produit fini commercial et lorsqu'il est trop onéreux à produire pour être utilisé uniquement à des fins de démonstration et de validation. En cas d'usage commercial ultérieur de projets de démonstration ou de projets pilotes, toute recette provenant d'un tel usage doit être déduite des coûts admissibles.

La production expérimentale et les essais de produits, de procédés et de services peuvent également bénéficier d'une aide, à condition qu'ils ne puissent être utilisés ou transformés en vue d'une utilisation dans des applications industrielles ou commerciales.

Le développement expérimental ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques apportés à des produits, lignes de production, procédés de fabrication, services

---

<sup>22</sup> Cf. JOUE 30/12/2006 C323/9-10

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>

existants et autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations ».

En pratique, pour le présent appel à projets :

- la recherche fondamentale ne vise pas directement d'application,
- la recherche industrielle vise des résultats susceptibles de déboucher sur le marché dans un délai de 4 à 5 ans après la fin du projet,
- le développement expérimental vise des résultats susceptibles de déboucher sur le marché dans un délai de 1 à 2 ans après la fin du projet.

## 6.2. DEFINITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES PROJETS

Pour chaque projet, un **partenaire coordinateur** unique est désigné et chacun des autres **partenaires** désigne un **responsable scientifique et technique**.

**Partenaire coordinateur** : organisme de recherche ou entreprise d'appartenance du coordinateur.

**Coordinateur** : il est le responsable de la coordination scientifique et technique du projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de l'ANR et de son unité support. L'organisme auquel appartient le coordinateur est appelé partenaire coordinateur.

**Partenaire** : unité d'un organisme de recherche ou entreprise.

**Responsable scientifique et technique** : il est l'interlocuteur privilégié du coordinateur et est responsable de la production des livrables du partenaire. Pour l'organisme assurant la coordination générale du projet, le responsable scientifique et technique du projet est en général le coordinateur du projet dans son ensemble. Toutefois, notamment dans le cadre de projets de grande taille, la coordination du projet peut être assurée par une tierce personne de la même entreprise ou du même laboratoire.

**Projet partenarial organisme de recherche / entreprise** : projet de recherche pour lequel au moins un des partenaires est une entreprise, et au moins un des partenaires appartient à un organisme de recherche (cf. définitions au § 6.3 de la présente annexe).

## 6.3. DEFINITIONS RELATIVES AUX STRUCTURES

On entend par :

**Organisme de recherche**, « une entité, telle qu'une université ou un institut de recherche, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche fondamentale ou de

recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ; les entreprises qui peuvent exercer une influence sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou de membre, ne bénéficient d'aucun accès privilégié à ses capacités de recherche ou aux résultats qu'elle produit<sup>23</sup> ».

Les centres techniques, sauf exception dûment motivée, sont considérés comme des organismes de recherche.

**Entreprise**, toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. On entend par activité économique toute activité consistant à offrir des biens et/ou des services sur un marché donné<sup>23</sup>. Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale, ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique<sup>24</sup>.

**Petite et moyenne entreprise (PME)**, une entreprise répondant à la définition d'une PME de la Commission Européenne<sup>24</sup>. Notamment, est une PME une entreprise autonome comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€.

**Microentreprise**, PME qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 M€<sup>24</sup>.

#### 6.4. AUTRES DEFINITIONS

**Effet d'incitation** : Avoir un effet d'incitation signifie, aux termes des dispositions communautaires, que l'aide doit déclencher, chez son bénéficiaire, un changement de comportement l'amenant à intensifier ses activités de R & D : elle doit avoir comme incidence d'accroître la taille, la portée, le budget ou le rythme des activités de R & D. L'analyse de l'effet d'incitation reposera sur une comparaison de la situation avec et sans octroi d'aide, à partir des réponses à un questionnaire qui sera transmis à l'entreprise. Divers indicateurs pourront, à cet égard, être utilisés : coût total du projet, effectifs de R & D affectés au projet, ampleur du projet, degré de risque, augmentation du risque des travaux, augmentation des dépenses de R & D dans l'entreprise, ...

<sup>23</sup> Cf. Encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation, JOUE 30/12/2006 C323/9-11 (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>)

<sup>24</sup> Cf. Recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des petites et moyennes entreprises, JOUE 20/5/2003 L 124/39.

**Temps de travail des enseignants-chercheurs** : le pourcentage de temps de travail des enseignants-chercheurs repose sur le temps de recherche (considéré à 100%). Ainsi un enseignant-chercheur qui consacre la totalité de son temps de recherche à un projet pendant un an sera considéré comme participant à hauteur de 12 personnes.mois. Cependant, pour le calcul du coût complet, son salaire sera compté à 50%.